**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

**Band:** 21 (1916)

**Artikel:** L'imprimerie à Porrentruy : deuxième partie (1792 - 1916)

**Autor:** Amweg, Gustave

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-549844

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# L'Imprimerie à Porrentruy

### DEUXIÈME PARTIE (1792-1916)

par Gustave AMWEG, professeur à Porrentruy

#### Avant-propos

Lorsque nous avons commencé cette étude, notre intention était d'écrire une courte monographie sur l'imprimerie bruntrutaine. Mais notre projet primitif a été bien vite dépassé, grâce aux nombreux documents que nous avons reçus des Archives de l'ancien Evêché, si bien que nous avons dû la diviser en deux parties.

Il semblerait que nous eussions pu nous en tenir à la première, et qu'après la disparition du Prince-Evêque, l'histoire de nos imprimeurs ne valût plus la peine qu'on s'y arrêtât. Qu'on se détrompe! La période suivante n'est pas sans présenter aussi de l'intérêt — ainsi qu'on pourra s'en rendre compte — et comme Jean-Joseph Gœtschy est resté l'imprimeur officiel de la République rauracienne et du Département du Mont-Terrible, nous avons pensé qu'il serait intéressant de connaître la fin de sa carrière. Aussi avons-nous jugé utile de reprendre cette histoire et de la continuer jusqu'à ce jour (décembre 1916) afin qu'elle forme un tout complet.

Pourtant, avant de nous occuper de nouveau de J.-J. Gœtschy, nous tenons à revenir brièvement sur quelques faits se rapportant à la période qui va de la fuite du Prince-Evêque à Bienne jusqu'à son départ pour Constance. Des documents reçus depuis la publication de la première partie de ce travail, bien qu'ils ne se rapportent pas directement à l'imprimerie bruntrutaine, prouvent qu'immédiatement après le départ de Joseph-Sigismond de Roggenbach, Gœtschy cessa d'être l'«imprimeur de la cour». Ainsi, nous lisons ce qui suit dans le «Conferenz-Protokoll, 1792»:

« Les autorités biennoises prirent connaissance du manifeste 1) chez l'imprimeur de la ville et quoiqu'on eût l'intention de ne pas citer le lieu de l'impression, elles lui défendirent de le publier

<sup>1)</sup> L'évêque quitta Porrentruy dans la nuit du 27 au 28 avril. De Bienne, il prépare un manifeste destiné à donner des avertissements à ses sujets (7 mai 1792).

à Bienne, à moins d'en biffer les passages contenant des attaques contre les clubs français. Le travail déjà commencé fut saisi. Le manifeste fut revisé par M. le Baron de Roggenbach, conseiller



intime, et par M. de Tscharner, député de Berne. Les passages relatifs aux plaintes contre les clubs français furent supprimés et après quelques autres légères modifications, le manifeste fut immédiatement envoyé à Berne pour l'impression » (9 mai 1792).

Il résulte donc de ce qui précède que, pendant son séjour à Bienne — soit du 28 avril au 3 décembre — le Prince-Evêque a dû faire imprimer à Berne chez un imprimeur nommé Fischer, toutes les pièces qui lui étaient nécessaires, bien qu'il y eût à Bienne même un homme du métier du nom de Bacofe ou Bakofen¹). La cause de cela, ce sont les difficultés créées par les magistrats biennois.

To sephus Grill & allemyling

Josephus Grill 87 allemyling

10 fe the

\* Signature de J.-S. de Roggenbach

(Cliché Atar)

Dans cet intervalle, Gœtschy imprima entre autres une «Adresse de la Société des amis de la liberté et de l'égalité établie à Porrentruy à toutes les villes et municipalités voisines », octobre 1792, 8 p. in 4°.

1) Au sujet de cet imprimeur, nous lisons dans le même «Conferenz-Protokoll, 1793»:

4º qu'ils imprimeront à un prix plus bas qu'à l'ordinaire les ouvrages qui leur

seront confiés de la part de S. A. ou du Magistrat de la Neuveville.»

<sup>«</sup>Après avoir vu la requête du Sieur Bacofe (Bakofen de Bàle), datée de Bienne le 7, les deux informations du mayre de la Neuveville du 13 et du 29, ensemble l'avis de Monsieur le conseiller intime de Billieux du 19 juin dernier, Son Altesse a permis au sieur Bacofe de Basle, jusqu'ici imprimeur à Bienne, et au Sieur Jacques-Barthelemi Spineux de Liège, son associé, qui a exercé son art d'imprimeur pendant 21 ans à Neuf Châtel, d'exercer leur profession d'imprimeurs à à la Neuveville sous les clauses et conditions:

<sup>1</sup>º qu'ils ne pourront rien imprimer sans le consentement des commissaires de S. A. et le Magistrat de la Neuveville;

<sup>2</sup>º que ces commissaires auront accès libre à l'imprimerie jour et nuit; 3º que les imprimeurs remettront deux exemplaires de tout ce qu'ils imprimeront, l'un à S. A. pour qu'il sache ce qui a été imprimé, l'autre au Magistrat de la Neuveville pour y former insensiblement une bibliothèque à l'utilité publique.

Ajoutons que l'imprimerie a été introduite à Neuveville par J.-P. Marolf en 1708.

## I. Jean-Joseph Gœtschy, imprimeur national, sous la République rauracienne

(27 novembre 1792—23 mars 1793)

A peine son ancien souverain avait-il quitté Porrentruy que Gœtschy prit le titre d'«imprimeur national», titre qu'il ne porta que durant la courte existence de l'éphémère République rauracienne. Il fit donc volte-face, car après avoir détenu un fief du Prince-Évêque et servi fidèlement son maître, il devint fonctionnaire du gouvernement révolutionnaire. On comprend, du reste, facilement les motifs de cette évolution et nous ne pensons pas qu'on puisse lui en faire un grief sérieux: n'avait-il pas, en effet, des intérêts à sauvegarder? On sait qu'il avait fait de grands sacrifices pour remettre en état l'établissement typographique devenu sa propriété en 1776. Or, le privilège que lui avait octroyé le Prince étant tombé avec celui-ci, il ne faut pas trop s'étonner si notre imprimeur se joint aux dirigeants du parti révolutionnaire : il tient évidemment à faire prospérer son commerce.

Le titre d'«imprimeur national» ne lui fut pas décerné officiellement, sans doute, car les procès-verbaux des délibérations de l'Assemblée nationale n'en font aucune mention. Il est donc probable qu'il se l'est attribué lui-même, afin de donner plus de relief à son imprimerie.

Les archives n'ont conservé que peu de documents se rapportant à cette entreprise. Il nous a donc fallu avoir recours aux ouvrages historiques parus depuis sur cette période de notre histoire pour reconstituer approximativement les différentes péripéties de la vie politique de J.-J. Gœtschy. Heureusement, nous sommes bien servis.<sup>1)</sup>

Dès le début du mouvement révolutionnaire en Ajoie, il se rangea parmi les partisans de Rengguer et il fut mêlé de près à toutes les manifestations importantes de la vie bruntrutaine à partir de 1792. Aussi son activité comme imprimeur ne fut-elle pas grande et il n'existe à notre connaissance, à part les pièces offi-

2º La République rauracienne, par Gustave Gautherot. Paris 1908. Librairie Honoré Champion, éditeur.

<sup>1)</sup> La plupart des renseignements qui suivent sont tirés des ouvrages suivants : 1º Journal de François-Joseph Guélat (1791-1802) annoté par Ch.-J. Gigandet. Delémont. 1906. Imprimerie Boéchat et fils.

<sup>3</sup>º Histoire de mon temps, sans nom d'auteur (connu pourtant: c'est l'avocat Elsaesser de Porrentruy), 1868. Imprimerie J. Gürtler.

cielles citées plus loin, aucun ouvrage sorti de ses presses sous la République rauracienne. Il ne faut pas trop s'en étonner, car il ne lui aurait guère été possible, durant ces trois mois, d'imprimer des ouvrages de longue haleine. D'ailleurs, à quoi bon lancer sur le marché des œuvres littéraires ou autres? Les esprits étaient trop absorbés par les événements tragiques qui se succédaient dans notre pays et par les dissensions politiques qui sont la caractéristique de l'époque. Enfin, lui-même dut avoir très peu de temps à consacrer à son établissement.

Examinons donc brièvement les faits de sa vie politique, d'après les ouvrages déjà cités et les documents qui nous ont été fournis par les archives.

L'avocat Guélat écrit dans son *Journal* en date du 14 décembre 1792: «Il s'est fait une grande rumeur dans Porrentruy entre les non-bourgeois, qui prétendaient que l'égalité leur donnait droit égal en toute chose à celui des bourgeois. Ils cabalèrent pour réunir la pluralité des voix à leur partisan Joseph Gœtschy, l'imprimeur, dévoué au citoyen Rengguer, qui, de concert avec Gobel, son oncle, évêque de Paris, et le général,¹) travaillait à obtenir le vœu général à l'incorporation à la France... Ce projet découvert a animé les esprits contre Rengguer au point que l'amour qu'on lui portait, ainsi qu'à ses adhérents les vieux députés, s'est changé en méfiance et en crainte».

Le lendemain 15 décembre, il y eut une assemblée des bourgeois de Porrentruy pour élire un député à l'assemblée nationale. Le maître-bourgeois Guélat (qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur du *Journal*) fut élu par 249 voix, contre environ 36 qu'obtint l'imprimeur Gœtschy. « La bourgeoisie triomphait et les non-bourgeois se sont retirés bien mécontents. Des sérénades, données le soir à l'élu, les ont piqués davantage ». Ainsi, notre imprimeur se fait battre, mais nous le verrons triompher plus tard.

L'assemblée nationale de la République rauracienne se réunit pour la première fois le lundi, 17 décembre. Le 20, Guélat nous apprend que: «L'imprimeur Gœtschy a été nommé interprète des Allemands²); malgré la répugnance, on n'a rien opposé à cela». Pourquoi éprouverait-on de la répugnance? Nous ne comprenons pas bien, mais l'explication est peut-être la suivante : C'est que

2) On n'a pas oublié que Gœtschy était originaire de Metzerlen (Soleure). Aussi devait-il bien connaître les deux langues.

<sup>1)</sup> Il s'agit du général Demars, envoyé par le gouvernement français et qui arriva à Porrentruy le 16 novembre 1792.

Guélat est antipathique à Rengguer et à ses partisans. Cette hostilité se remarque très souvent dans le *Journal*, comme nous le verrons.

De Bienne, l'évêque assistait impuissant à ces querelles. Mais ne se sentant sans doute pas assez en sûreté, il se réfugia à Constance le 3 décembre. Seulement, il laissa à Bienne quelques fidèles qui le tenaient au courant des événements. C'est ainsi qu'un de ses anciens fonctionnaires, Heilmann, lui écrivait le 31 décembre : « On m'a assuré qu'il venait de sortir des libelles de l'imprimerie de Gœtschy à Porrentruy, qui étaient ce que l'enfer a jamais vomis (sic) de plus abominable ». Nous ignorons de quels libelles il s'agit.

En janvier 1793, le 26, Gœtschy est nommé député de la ville par quarante voix. Mais par suite d'une formalité que nous ne nous expliquons pas, il tire au sort avec Jacques Collon. Quelques jours plus tard, il demandait comme imprimeur national un bon de l'Assemblée pour toucher un accompte sur ce qui lui était dû; on le lui accorda. Enfin, nous lisons dans le registre des délibérations '): « L'imprimeur national est autorisé à faire faire des vignettes représentant les armes de la république d'après le modèle du sceau de la dite république pour l'usage de l'imprimerie nationale ».



\* Sceau de la République rauracienne

(Cliché Atar)

Dans la séance du 4 février, on s'occupa de ses travaux d'imprimeur: « Pour modérer les frais d'impression relativement aux Bulletins de l'Assemblée, qui ont été distribués jusqu'ici gratis, il a été arrêté: l'imprimeur n'en fournira à la chancellerie que le

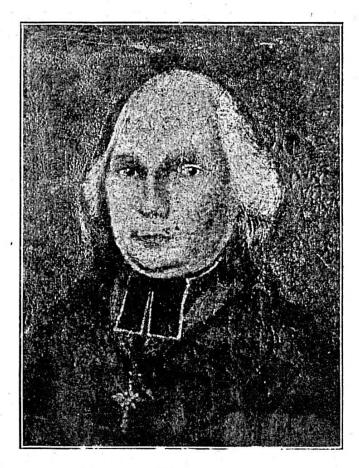
<sup>1)</sup> Séance du 31 janvier 1793. Pages 486 et 490.

nombre de 400 exemplaires, dont l'un sera remis à chaque député au sortir des séances, deux autres envoyés à chaque commune et le surplus remis aux archives ». L'imprimeur sera autorisé à vendre ces bulletins au prix le plus raisonnable. A ce sujet, Guélat dit: « Il a été réglé, du consentement de l'imprimeur Gœtschy que tous les bulletins et décrets de l'assemblée seraient payés à raison de 10 deniers par pièce ».

Le lendemain, Gœtschy siège comme président de l'Assemblée. Quelques jours plus tard, la société des amis de la liberté et de l'égalité s'étant reconstituée, Guélat écrit: « On a lu un règlement proposé pour la société, en réclamant celui qui avait ci-devant

été remis à l'imprimeur Gœtschy pour l'imprimer ».

Il faut croire que les finances de la République n'étaient pas très prospères car nous lisons encore dans le *Journal*: « Les membres de l'Assemblée nationale cherchaient partout le paiement de



\* François-Xavier de Neveu 1)
Dernier prince-évêque de Bâle (1794-1828)

<sup>1)</sup> Les clichés marqués d'un \* proviennent de l'Histoire du Jura bernois de M. Virgile Rossel. La Maison Atar de Genève a bien voulu nous les prêter et nous l'en remercions sincèrement.

leurs journées. Le trésorier Joliat fit répondre à l'imprimeur Gœtschy et autres que l'argent des sels était destiné à payer la dette de cette denrée . . . »

Enfin, le 5 mars 1793, Gœtschy est élu d'un Comité de 12 membres « pour recevoir les observations de chaque individu sur la réunion à la France et en faire un précis pour être remis au député qui sera nommé au scrutin demain . . .»

Mais la minuscule République est près de sa fin: le désordre, les dissensions, les discussions et surtout les jalousies en ont rendu l'existence impossible et le 23 mars, la Convention rendait un décret dont l'article premier est ainsi conçu: « Le pays de Porrentruy formera un département particulier, sous le nom de département du Mont-Terrible ».

L'activité de l'imprimeur bruntrutain n'en sera pas moindre sous le nouveau régime, comme nous allons voir.

#### Pièces officielles imprimées par J.-J. Gœtschy, imprimeur national 1)

1.) Bulletin de l'Assemblée nationale de la République de la Rauracie. Trente-six numéros. Les vingt-un premiers sont en français et en allemand. Le trente-cinquième est en allemand. Les autres sont en français. Les quatre derniers ont pour titre: Bulletin de l'Assemblée générale de l'Administration provisoire de la Rauracie. Ils sont signés du président et du secrétaire de l'Assemblée. Porrentruy. De l'imprimerie de J.-J. Gœtschy, imprimeur national. Chaque numéro une page in-folio.

2.) Extrait du procès-verbal des séances de l'Assemblée nationale de la République rauracienne. Décrets relatifs au pouvoir judiciaire et à l'entretien des routes. 27 et 28 décembre 1792. Une page in-folio.

3.) Extrait particulier de ce qui s'est passé à l'Assemblée générale des députés de Porrentruy, convoquée pour délibérer sur la forme de gouvernement qu'il leur convenait d'adopter. Intervention des commissaires de la Convention, discours de Monnot, nomination d'une députation chargée d'aller demander la réunion. 8 mars 1793. 3 pages in-4°.

La plupart des Bulletins de l'Assemblée nationale sont à la Bibliothèque de

l'Ecole cantonale.

<sup>1)</sup> Nous tirons ces renseignements d'un opuscule de M. Gustave Gautherot intitulé: Archives de la Tour des Prisons à Berne. Etat sommaire. Appendice. Besancon. 1909.

# II. Jean-Joseph Gœtschy, imprimeur du Département du Mont-Terrible (23 mars 1792-31 octobre 1795)

Devenu «Imprimeur du Département», comme il s'intitula dès le début, J.-J. Gœtschy continua à s'intéresser toujours davantage aux affaires publiques. Nous allons donc continuer à glaner dans les ouvrages précités et dans les registres qui subsistent aux archives, les principaux faits et gestes de l'imprimeur bruntrutain.

Le 9 avril 1793, lors de l'élection des autorités municipales, il est nommé scrutateur. Le même jour, il obtient 69 voix comme maire, contre 129 attribuées au chirurgien Guélat.

Quelques jours plus tard, lors de l'élection d'un juge de paix, il y eut du désordre à l'assemblée et Gœtschy se mettait à la tête des mécontents du parti révolutionnaire.

Le 24 avril eut lieu l'élection des membres du Directoire du Département. Furent nommés: Kauffmann, Lémane le jeune, Gœtschy, Elsæsser, Erard, Bandinelli, Vermeille et Laville.

Dans une séance du Directoire, le 31 juillet, il fut pris la décision suivante: «Sur la demande du Sieur Gœtschy, imprimeur national (sic), il lui a été expédié un mandat de paiement de la somme de 5000 livres pour avance sur les frais de réimpression des décrets de la Convention nationale<sup>1</sup>).»

Mais, le 25 octobre, il est destitué avec cinq de ses collègues du Directoire par Bernard de Saintes, représentant du peuple, parce qu'ils avaient, écrit Guélat, «poursuivi et signé la destitution de Rengguer et de Lémane.»<sup>2</sup>)

Pourtant, cela ne gêna nullement son commerce, puisque le Directoire prit le lendemain, 5 brumaire, an II, la décision suivante :

«Le citoyen Gœtschy, ayant été destitué de la place d'administrateur du Directoire par arrêté du Représentant du Peuple Bernard, le Directoire du Département, considérant que l'imprimerie du citoyen Gœtschy est d'une grande utilité et même de nécessité dans ce département, que la loi met les ouvriers, employés aux impri-

<sup>1)</sup> Voir plus loin, page 158, la reproduction du titre de cet ouvrage.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>) Et « parce qu'il était considéré comme trop modéré ». V. Gautherot, Le Département du Mont-Terrible, p. 69,

meries en réquisition, arrête que le citoyen Gœtschy sera provisoirement conservé comme imprimeur du Département ».

Quelques semaines plus tard, il se fait remarquer par son ardent patriotisme, le jour de la décade où l'on célébrait le culte de la déesse Raison, en fermant son atelier et en faisant porter « toute la journée des habits de fête à sa femme et à ses enfants ».

Dans une séance du 24 nivôse, an II (13 janvier 1794) le Directoire prit une décision importante concernant l'imprimerie. C'est pourquoi nous la transcrivons: «L'administration du Département arrête que les citoyens Amweg¹), administrateur, et Kuhn²), Secrétaire Général provisoire du Département, seront nommés commissaires à l'effet de conclure un marché avec le citoyen Kœtschy (ancienne orthographe du nom), imprimeur du Département, pour toutes les impressions qu'il fera dans la suite par ordre du Département, lequel marché sera ensuite mis sous les yeux à (sic) l'administration du Département pour être ratifié».

Un accord intervint le 3 mars 1794 entre le Directoire et son imprimeur. En voici la teneur:

«Vu le rapport des commissaires, nommés par arrêté du 24 nivôse dernier, à l'effet de conclure avec l'imprimeur du Département Gœtschy pour différents ouvrages relatifs au service de l'administration; vu aussi le marché que le dit imprimeur avait conclu sous l'ancien régime avec la ci-devant chambre des finances, d'après lequel on lui payait ses ouvrages de la manière suivante: Pour 350 exemplaires plus ou moins jusqu'à 500 d'une page in-folio avec feuillet blanc à côté, la somme de 14 livres 1 s. 6 d., pour la même quantité d'une feuille in-4°, celle de 40 livres 13 s. 14 d.

Vu la loi du 29 septembre dernier qui fixe le maximum de tous les salaires, gages et main-d'œuvre au même taux qu'en 1790 avec la moitié de ce prix en sus,

L'administration arrête: 1° qu'à compter du 24 vendémiaire dernier, jour de la promulgation de la loi sur le maximum, les ouvrages que l'imprimeur aura fournis et qu'il fournira au Département et aux deux districts lui seront payés, non compris le papier, comme il suit:

2º Pour 350 exemplaires, plus ou moins, jusqu'à 500, d'une

<sup>1)</sup> Il s'agit d'Antoine Amweg, médecin, originaire de Vendlincourt, lequel avait été nommé membre du Directoire le 8 janvier 1794. V. à ce propos G. Gautherot: Le Département du Mont-Terrible, p. 128, note 2.

<sup>2)</sup> Kuhn Antoine, professeur d'histoire et musicien, originaire de Suetz en Alsace. Il fut secrétaire du Directoire jusqu'à son départ pour Besançon.

page in-folio avec feuillet blanc à côté il lui sera payé la somme 21 livres 2 s. 3 d., pour la même quantité d'un placard d'une loi en caractères de St-Augustin celle de 60 livres 10 s.; pour la même quantité d'un placard d'une loi en caractères Cicero celle de 85 livres 6 s. 9 d.; pour la même quantité d'une feuille in-4° celle de 70 livres;

3º que le papier que le dit imprimeur aura fourni pour les ouvrages faits avant la promulgation de la loi du maximum lui sera payé au prix qu'il a acheté, en justifiant le prix d'achat.

4º Celui fourni pour les ouvrages faits après la promulgation

de cette loi sera payé aux prix de la taxe;

5º Le dit imprimeur sera tenu de déposer au bureau de comptabilité de toutes les administrations de ce Département un modèle de tous les ouvrages qu'il sera dans le cas de faire pour servir de règle dans la comptabilité;

6º Le marché sera valable aussi longtemps que la loi du ma-

ximum existera.»

Cependant cet arrêté n'était pas définitif et le 15 mars 1794 (26 ventôse, an II) il fut pris une nouvelle décision:

« L'administration du Mont-Terrible, vu son arrêté du 13 du cou(r)rant qui règle le prix pour les ouvrages d'impression que fournit et fournira le citoyen Gœtschy, imprimeur du Département, considérant que par les dispositions de l'art. 2 dudit arrêté le prix des ouvrages que ledit imprimeur offre lui-même à passer ces dits ouvrages à un prix plus modéré suivant son compte qu'il a dressé à cet effet, lequel compte porte une diminution d'environ 6000 fr.¹) pour le payement de tous les ouvrages faits avant la dite époque contre le compte qu'il aurait dressé d'après le dispositif de l'art. 2 du dit arrêté;

«Considérant, d'un autre côté, que l'art. 4 du dit arrêté porterait certain préjudice audit imprimeur en ce qu'il serait tenu de recevoir le prix maximum pour le papier qu'il a acheté avant la promulgation de ladite Loi et dont il aurait fait une certaine provision et qu'il a conséquemment payé bien au delà dudit prix;

« Considérant que le dit papier doit être considéré comme appartenant à l'Administration, dont ledit imprimeur a fait les avances du payement, étant uniquement destiné pour l'usage de l'Administration du Département, des Districts et de la Régie Nationale des Domaines;

<sup>1)</sup> Ce fait prouve que J. J. Gætschy était un parfait honnête homme, sinon il n'aurait pas proposé lui-même une réduction aussi forte.

- « Considérant aussi qu'il aurait été impossible audit imprimeur de s'approvisionner de papier depuis la promulgation de ladite loi, s'il n'avait pas eu fait ses provisions d'avance, puisqu'il n'existe aucune papeterie dans le district de Porrentruy, qui a taxé (sic) la rame de papier ordinaire à 8 livres et que dans les districts voisins, d'où ledit imprimeur pourrait tirer son papier, il est taxé au delà du double;
- « Considérant, en outre, que le citoyen Gœtschy renonça volontairement au bénéfice qui lui résulte de l'art. 2 dudit arrêté du 13 du cour(r)ant, et qui se porte à près de 5500 livres;

« L'Administration du Département rapporte les art. 2 et 3 de son dit arrêté du 13 du courant et arrête :

« 1º que les ouvrages que ledit imprimeur a faits avant la promulgation de la loi du maximum lui seront payés ainsi qu'ils sont portés dans son compte qu'il avait donné précédemment et que

le Département approuve à cet effet;

- « 2º que tout l'approvisionnement du papier dont ledit imprimeur avait fait emplette avant ladite promulgation et qu'il a employé ou qu'il emploiera dans la suite pour ses ouvrages prêts ou à faire pour le Département, lui seront payés (lire: sera payé) au prix qu'il l'a acheté, à charge par lui de justifier à quel prix et quelle quantité de papier il a achetée; le citoyen Erard¹) sera nommé pour vérifier la quantité de papier qui existe dans le magasin dudit imprimeur, de laquelle vérification il dressera procèsverbal;
- « 3° Le présent arrêté sera communiqué aux Directoires des deux districts pour leur servir de règle; arrête finalement que le présent arrêté sera envoyé au Ministre de l'Intérieur pour obtenir son approbation. »

Un autre arrêté, daté du 3 mai (14 floréal, an II), concerne encore l'imprimerie de Porrentruy:

« ... Considérant l'urgence de faire connaître les lois de la République Française au peuple de ce pays, nouvellement réuni à la France... ce qui ne peut s'espérer que par la voie de la réimpression... l'Administration du Département du Mont-Terrible arrête:... que le citoyen Gœtschy demeure sous sa responsabilité chargé de travailler sans relâche à la réimpression des Lois, à quel effet il est autorisé de mettre dans l'étendue du Département en réquisition le nombre de coopérateurs qu'il jugera nécessaire. »

<sup>1)</sup> Il s'agit d'un des administrateurs du Département, Erard, originaire de Fontenais.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, il manque un certain nombre de registres aux Archives, de sorte que nous ne connaissons pas tous les actes officiels se rapportant à Gœtschy¹). Mais, grâce au chroniqueur bruntrutain, nous sommes mieux renseignés sur sa vie politique:

Or, voici qu'il se produit un coup de théâtre : après avoir combattu avec Rengguer, tout à coup notre imprimeur devient un de ses adversaires les plus acharnés. Dans une séance du club, le 29 mai 1794 « Rengguer était monté à la tribune pour dire qu'il avait déjà déclaré sa renonciation à la répétition de cent quarante mille livres par devant le comité de surveillance, qu'il l'avait reçue en tant moins de ses indemnités ». Alors « l'imprimeur Gœtschy fit lecture à la tribune d'un mémoire par lequel il accusait Rengguer de coquin, de séducteur de la jeunesse, de voleur, etc. alléguant des faits, dont un membre ayant demandé la preuve, il a provoqué l'agent national Boillot de produire une lettre que celui-ci a lue à la tribune. Cette lettre, signée du citoyen Hofmann, banquier de Paris, portait que Gobel, ci-devant évêque de Paris, et ses partisans n'avaient jamais pu faire reconnaître, ni accepter ni acquitter une lettre de change qu'il avait présentée pour faire régner (sic) la révolution dans la Rauracie, portant la somme de cent quarante mille francs, et que cette répétition était nulle et de nul effet. »

Quelques jours plus tard, Gœtschy est cité à comparaître devant le tribunal criminel siégeant à Delémont pour soutenir sa dénonciation contre Rengguer et pour en donner des preuves. Mais il faut croire que sa plainte ne fut pas reconnue fondée ou qu'il ne put fournir les preuves demandées, puisque le 1er juillet Rengguer, en détention à Moutier-Grandval, fut relâché et son accusateur « chargé des dépens ».

A cette époque, les sociétés politiques prirent une grande influence et exercèrent même souvent un pouvoir tyrannique. Telle fut la « Société populaire républicaine et montagnarde » de Porrentruy, qui tenait ses séances dans l'église des Ursulines. « Composée de citoyens tous trempés au fer chaud du Père Duchêne » elle remplissait de son mieux son rôle d'éducatrice du peuple²). » Mais cette société fut dissoute le 20 juillet 1794 par le représentant Boillot.

<sup>1)</sup> Guélat signale déjà la disparition du registre comprenant la période du 13 brumaire (3 décembre 1793) au 23 vendémiaire an II (14 octobre 1794).

<sup>2)</sup> Gautherot, Le Département du Mont-Terrible, p. 107.

Quelques jours plus tard, Guélat note dans son Journal: « Hier soir, pendant qu'on tenait club, les scellés ont été apposés dans la maison de l'imprimeur Gœtschy, qui s'est trouvé absent. Le lendemain matin, à cinq heures, il en a été fait de même dans les appartements de Boillot, Lémane et Schiessler, qui ont été conduits à sept heures et demie, par deux gendarmes, dans la réclusion, par mandat du comité de surveillance, qui les taxe de suspects, réfractaires à la loi du représentant du peuple et de contrerévolutionnaires. Ils ne conviennent pas que le représentant ait dit que la société était dissoute, mais qu'elle le serait et se tiennent forts d'être bientôt allibérés (sic) ».

Pendant la détention de Gœtschy, un petit incident se produisit, dont Guélat rend compte ainsi: « On a publié au son de la caisse une défense de paraître après dix heures du soir dans les rues, sans feu, sous peine de forte punition. Cette défense est sans doute pour empêcher les placards qu'on affiche de tous côtés contre les autorités et surtout contre le comité de surveillance. La lettre que le député Lémane, représentant du peuple à Paris, avait reçue de ce comité en réponse à celle qu'il lui avait écrite et celle du représentant Hentz, qui lui donnait le démenti d'avoir ordonné aucune arrestation, avaient été imprimées et encore affichées en plusieurs endroits. Crétin, membre du comité, en avait porté plainte à la municipalité, qui avait fait paraître par devant elle la femme de l'imprimeur Gœtschy, le jour d'hier, à ce sujet. Mais cette femme répondit que si on l'avait rendue responsable de l'imprimerie, elle en aurait fait cesser le travail pendant que son mari serait en réclusion et que si l'on voulait savoir qui avait fait imprimer les deux susdites lettres, elle irait en prendre connaissance et en donner avis; incontinent, elle s'est transportée à ce sujet près de Roussel, qui l'accompagna aussitôt et vint dire à la municipalité que c'était lui-même qui les avait fait imprimer et qu'il en avait les originaux pour les faire voir, si on l'exigeait. Crétin, présent, ayant dit que cela ne lui convenait pas, Roussel lui offrit de lui en faire raison s'il voulait sortir avec lui. Personne n'ayant répliqué, Roussel dit à la femme Gœtschy: « Allons-nous-en, puisqu'on ne nous veut plus rien », et ils se sont retirés » (27 août 1794).

Mais Gœtschy et ses compagnons sont bientôt remis en liberté. Le 1<sup>er</sup> septembre « vers neuf heures et demie du soir sont sortis de la réclusion, en vertu d'un arrêté du comité de salut public, Boillot, Lémane, Schliesser, Gœtschy, Metge, Waitz, Lopez, Béchaux,... au son de la musique qui les a accompagnés autour de la ville suivis d'une grande foule de peuple qui criait: « A bas les tyrans! Vive la république!»

Comme on peut s'en rendre compte par les extraits donnés plus haut, un grand désordre régnait dans le pays. «On ne savait plus, dit M. Gautherot, de quel côté était la vérité politique, et chacun accusait son voisin de trahison, de négligence ou d'excès de pouvoir.» Aussi, pour mettre fin à tous ces abus, le Comité de sûreté générale de Paris, nomma-t-il un nouveau Comité de surveillance, formé surtout d'artisans originaires de Porrentruy, tous des hommes modérés, et dont J.-J. Gœtschy devint le Président.

Le 15 février suivant, il est nommé commissaire à l'effet de rassembler tous les tableaux qui se trouvent dans les maisons nationales.

Le 28 février eut lieu l'élection des diverses autorités: municipalité, département, district, etc. Parmi les élus du district, nous trouvons les noms suivants: Gœtschy, imprimeur, Bisé, Triponez, Lopez. Conseil général du district: Brunet, l'aîné, Amweg, Biry, Brossard, Gainon, Comment, Chappuis de Bonfol, Grimaître, exvoible.

Mais l'ordre n'est toujours pas rétabli. Ainsi Guélat écrit sous la date du 10 septembre 1795 (24 fructidor, an III): «Il circule un imprimé des administrateurs du district: Gœtschy, vice-président, Lopez, Hennet, Lhoste, Boillot, procureur-syndic, et Arnold, secrétaire, contre Roussel, procureur général-syndic du département, accusé par cet imprimé d'être l'instigateur et le fauteur du faux certificat de Rengguer.»

Le 15 octobre 1795, Gœtschy est encore nommé membre du tribunal civil par 24 voix sur 50.

Dans le registre des délibérations du Directoire du Mont-Terrible, nous trouvons le procès-verbal de la séance du 31 octobre 1795 (9 brumaire, an III) où nous lisons en particulier ce qui suit: «Vu la pétition du citoyen *Gœtschy fils*, imprimeur, tendante à ce qu'un mandat de payement lui soit délivré de la somme de 625 livres pour cinq douzaines de petits almanachs républicains de 1'an IV, pour l'usage de l'Administration du Département et de ses bureaux, à raison de 125 livres la douzaine¹), l'Administration arrête qu'un mandat de 625 livres sera délivré au pétitionnaire.»

A ce propos, nous ferons remarquer que c'est la première et

<sup>1)</sup> Voir page 160, ci-dessous.

l'unique fois qu'il est question dans les actes officiels de Gœtschy fils. Le plus souvent, on écrit Gœtschy tout court. Comme nous le verrons par la suite, J.-J. Gœtschy avait effectivement un fils nommé Emmanuel-Nicolas qui lui succéda dans sa profession. A quelle époque exactement? Nous l'ignorons et rien, dans les pièces officielles de ce temps, ne nous l'apprend. C'est pour cette raison que nous avons mis en tête de ce chapitre la date du 31 octobre 1795, puisque c'est la première fois qu'il est fait mention de son nom, Pourtant, il est probable que J.-J. Gœtschy ne s'intéressa plus que de loin en loin à l'établissement typographique. Quoi qu'il en soit, les imprimés de l'époque ne portent que la signature: Gætschy, imprimeur, simplement.

Si notre imprimeur se désintéressa peu à peu de son commerce, les affaires publiques l'absorbèrent de plus en plus et nous allons, à la fin de ce chapitre, étudier brièvement les derniers faits de sa

vie politique:

Le 10 décembre 1795 (19 frimaire, an IV), le Directoire du Département promulgua une loi d'après laquelle toutes les personnes fortunées devraient souscrire à un emprunt forcé, et sous la date du 17 janvier suivant, le chroniqueur Guélat donne la liste des différentes taxes. Or, nous y apprenons que J.-J. Gœtschy fut taxé à 300 livres en numéraire ou 30.000 livres en assignats ce qui représente déjà une belle fortune.

Quelques semaines plus tard, nous le trouvons second président du tribunal; puis, le 5 novembre 1797, il devient président

de la seconde section du même tribunal.

«Par ordre du Directoire, qu'Augustin Roussel, commissaire au Département a reçu, les scellés ont été posés ce matin (25 février 1798) sur l'imprimerie de Jean-Joseph Gœtschy, président de la seconde section du tribunal civil, notamment sur les tables encore montées des catéchismes de l'Evêque de Bâle, qu'on dit être l'objet principal de la dénonciation portée contre lui. La conservation de ces tables est fondée sur l'intérêt et nullement sur le zèle de la religion catholique, qu'on traite de fanatisme, car on sait que cet imprimeur n'y est attaché que pour les avantages qu'elle lui procure. La liberté de la presse, décrétée par les articles 353 et 355 de l'acte constitutionnel de l'an III ne l'exempte pas du reproche de laisser, ou plutôt de n'en avoir pas supprimé les armoiries de l'évêque, et ces termes qui sont au commencement de l'ouvrage: «Imprimé par ordre de son Altesse Monseigneur Joseph de Roggenbach, évêque de Bâle, prince du Saint-Empire, etc.»

La crainte fait que plusieurs personnes ont collé des papiers sur ces armoiries et inscriptions pour en cacher la vue. Les uns attribuent cette dénonciation à une société qu'on nomme le « Cercle constitutionnel », composé de personnes choisies entre elles, d'autres à la vengeance d'un jeune imprimeur renvoyé et actuellement logé chez l'administrateur Biry. Quoi qu'il en soit, Gœtschy s'attend à la réclusion jusqu'à définition de cette affaire. » C'est en ces termes que Guélat nous apprend un incident arrivé à l'imprimeur bruntrutain. Mais, à notre regret, il oublie de nous en faire connaître les suites: c'est qu'il est absorbé par le passage des troupes qui, sous les ordres de Schauenbourg, vont combattre la République de Berne au Grauholz le 5 mars 1798.

Le 6 mai suivant, Gœtschy est obligé de se rendre à Delémont pour y remplir les fonctions de président du tribunal civil et de chef du jury.

Le 21 mars 1799 (1er germinal, an VII) eut lieu une assemblée chargée de nommer quatre électeurs et l'avocat bruntrutain accuse J. J. Gœtschy de manœuvres: «L'on a commencé à recevoir les suffrages au scrutin pour la nomination de quatre électeurs. Il aurait été annoncé que les illettérés (sic) en feraient inscrire les noms par un des membres du bureau; Gœtschy, qui désirait être nommé, se trouvant à portée d'écrire des billets, avait soin d'y mettre son nom ce qui a produit la pluralité absolue des suffrages. »

Mais la fin du Département du Mont-Terrible approche. Le 9 avril avait lieu, d'après M. Gautherot, la dernière assemblée électorale et J. J. Gœtschy fut le représentant de Porrentruy avec J. Joliat, J. Raspieler et J.-J. Quiquerez.

Le premier Consul Bonaparte, sur un rapport très défavorable de David Perrot, délégué par le Consulat, supprima le Département du Mont-Terrible par une loi du 17 février 1800. Le Jura bernois fut réuni au Département du Haut-Rhin: Porrentruy et Delémont formèrent les troisième et quatrième arrondissements. J. J. Gœtschy continua à prendre une part active aux affaires. C'est ainsi qu'il est nommé, le 16 décembre 1800, conseiller de la ville de Porrentruy par le préfet du Haut-Rhin.

Le 5 août, il est nommé membre du bureau de l'hôpital. Guélat écrit à propos de cette élection: «La cabale a causé ce changement, rien autre ». Nous voyons, une fois de plus que le chroniqueur bruntrutain ne professe pas une grande amitié pour J. J. Gœtschy.

Le 7 octobre 1801, nous apprend notre avocat, « Les chefs de

famille sont invités à se présenter devant Raspieler l'aîné, Gœtschy et Kandler, membre du conseil municipal et commissaires choisis par le maire, pour remplir les vides de plusieurs années qui se trouvent dans les registres de naissance, de mariage et mortuaires depuis les années 1786...»

Le Journal de François-Joseph Guélat se termine au 9 décembre 1802. On n'est pas certain qu'il ait été continué jusqu'en 1813, époque où Guélat reprit la plume pour relater les événements dont il fut eucore témoin. Il existe, en effet, une deuxième partie de ce Journal du 22 décembre 1813 au 5 décembre 1824).

Tout en regrettant les lacunes que nous ne pouvons guère combler dans la vie de J. J. Gœtschy de 1802 à 1813, nous avons néanmoins les principales données qui nous intéressent. C'est ainsi que nous apprenons par Quiquerez dans son *Histoire de la Réunion*<sup>2</sup>) que Gœtschy fut nommé maire de Porrentruy en 1807. A partir de 1813, il n'est plus guère souvent question de notre imprimeur dans la 2<sup>e</sup> partie du *Journal* où il n'est fait mention de lui que quelques fois. Ainsi, Guélat écrit qu'il fut nommé membre du tribunal le 27 juin 1814. Le 19 septembre de la même année, il devint juge de paix. Enfin, le 16 novembre 1819, Guélat nous apprend la retraite de Jean-Joseph Gœtschy comme juge.

Les registres de l'état civil de Porrentruy ne font aucune mention de son décès de sorte que l'on ignore la date et le lieu de sa mort.

## Ouvrages imprimés par J. J. Gœtschy comme imprimeur du Département du Mont-Terrible

- a) Ouvrages officiels:
- 1. Règlement pour la Société républicaine des amis de la liberté et de l'égalité, séante à la maison commune de Porrentruy (Boutrue, président). 21 avril 1793, 24 p. in-8°.
- 2. Arrêté sur le serment civique et Proclamation aux citoyens. 6 mai 1793, 4 p. in-4°.
- 3. Recueil des décreis de la Convention notionale, dont la réimpression a été ordonnée par le Directoire du Département du

<sup>1)</sup> Cette deuxième partie sera peut-être un jour éditée par la Société jurassienne d'Emulation.

<sup>2)</sup> V. cet ouvrage, p. 21 et 42.

Mont-Terrible, le 12 juin 1793, l'an second de la République Française, une et indivisible. 146 p. in-4°.

4. « Extraits des registres des séances publiques du conseil général » du 31 juillet 1793. « Actum du tribunal du district de

# RECUEIL DES DÉCRETS DE LA CONVENTION NATIONALE,

dont la réimpression a été ordonnée par le Directoire du Département du Mont-Terrible, le 12 Juin 1793, l'an second de la République Française, une & indivisible.



PORRENTRUY, de l'Imprimerie de J. J. Goetschi imprimeur du Département. Porrentruy » du 31 juillet 1793; « Extrait du greffe » du même tribunal, même date (Affaire relative à Rengguer) 15 p. in-4°.

- 5. Tableau du maximum du prix des objets de première nécessité, suivi d'un arrêté du Directoire du district de Porrentruy, 26 novembre 1793, 16 pages.
- 6. Tableau du maximum (District de Porrentruy). 14 avril 1794, 52 p. in-4°.
- 7. Extrait des Registres des Séances publiques de l'Administration du Département du Mont-Terrible, séante à Porrentruy le 3 thermidor, l'an III de la République. 11 p. in-8°.
  - 8. Constitution de la République française, an IV, 62 p. in-8°.
  - b) Autres ouvrages:
- 1. Avantages et Préparation d'une eau alcaline pour les grains de semailles, par Jean-Georges Gelin, de Boncourt. 1795. 45 pages in-8°.
- 2. Découvertes faites sur le Rhin d'Amagétobrie et d'Augusta Rauracorum (par le P. Dunod), avec des digressions sur l'histoire des Rauraques, par C. D\*\*\* (Casimir Delfils), 1796, petit in-12°.
  - c) Journaux:

Gœtschy imprima, en outre, et pendant quelque temps seulement « Le Montagnard du Mont-Terrible à ses amis des campagnes » par la Société populaire de Porrentruy, feuille trimensuelle, 6 livres par an. C'est assurément le premier journal paru dans notre ville. Le Nº 7 est du 21 mai 1794. C'est le seul exemplaire connu (en possession de M. Gautherot).

Enfin, nous ne mentionnons pas les nombreux imprimés de moindre importance sortis de ses presses.

#### III. Emmanuel-Nicolas Gœtschy

(31 octobre 1795-1806)

On a vu plus haut les raisons qui nous ont fait choisir la date indiquée ci-dessus pour la reprise de l'imprimerie par le fils de J. J. Gœtschy. Nous n'y reviendrons donc pas. Pourtant, il existe une lacune dans les dates des éditions qui subsistent de cette époque: le dernier ouvrage qui porte la mention J. J. Gœtschy porte 1796 et le premier où figure le nom de Gœtschy fils date de 1803. A défaut d'indications plus précises, nous avons dû nous en tenir au renseignement trouvé dans les procès verbaux du Directoire du Département. Du reste, la date 31 octobre 1795 nous paraît être celle qui se rapproche le plus de la réalité.

Les Archives ne citent plus que de loin en loin le nom de l'imprimeur bruntrutain et toujours de la même manière, c'est-à-dire sans préciser s'il s'agit du père ou du fils. Chaque mois, on peut lire dans les Registres des séances du Directoire une décision rédigée à peu près ainsi: « L'imprimeur Gœtschy répète la somme de... pour impressions pour le compte du Département pendant le mois de... ».

Or, en lisant ces décisions, on fait une constatation curieuse : c'est que les sommes indiquées sont très élevées et qu'elles vont sans cesse en augmentant. C'est ainsi que le 2 thermidor, an III, il demande 22.098 livres 88 d. le 1er fructidor, 12.157 livres 88 d. le 3 du même mois, 16.754 livres 28 d., le 1er vendémiaire, an IV, 28.686 livres 38 d., le 3 brumaire, an IV, 40.820 livres, le 5 frimaire, 91.091 livres, le 28 frimaire, 124.805 livres, le 26 nivôse, 110.760, le 30 pluviôse, 146.362 livres 17 s. 6 d. Comment s'expliquer cette progression? La décision prise le 2 germinal, an IV, nous donne les éclaircissements désirés: « L'imprimeur Gœtschy demande la somme de 480 livres 7 s. 1 d. en numéraire pour différentes impressions faites pendant le mois de ventôse. Vu le prix moyen du franc métallique de la Bourse de Paris du 22 nivôse dernier porté à 285 livres, l'administration arrête qu'un mandat de 136.900 livres 85 d. sera délivré au citoyen Gœtschy imprimeur». Voilà donc expliqué le phénomène constaté: l'augmentation progressive des notes provient de la dépréciation du papier!

Dans une séance ultérieure du Directoire, il fut pris encore une décision concernant notre imprimeur: « Défense est faite au citoyen Gœtschy imprimeur de délivrer aucun passeport imprimé sans la demande des municipalités ». D'après une dénonciation faite au ministre de la police générale, l'imprimeur était accusé d'avoir fait « un trafic scandaleux des imprimés des passeports. »

La question que nous nous sommes posée au sujet du domicile de Cuchot nous revient pour Gœtschy: « Où donc demeurait-il à Porrentruy? » Dans la liasse *Population*, nous trouvons un tableau dressé en exécution de l'arrêté du 22 frimaire, an VI (12 décembre 1797). Commune de Porrentruy:

Nº de la maison: 38 Théodore Lederer, imprimeur 68 Jacques Eichelbrenner, imprimeur 211 et 212 Joseph Gœtschy, imprimeur.

Les deux premiers sont sans doute les ouvriers typographes de Gœtschy, car il n'y a jamais eu à Porrentruy d'imprimeurs portant ces noms.

Les maisons portant les Nos 211 et 212 sont situées dans la rue du Collège, non loin de celle qui appartint aux imprimeurs Cuchot.

Une autre liasse intitulée: *Police*, *ordre*, *tranquillité et sûreté* nous donne encore quelques renseignements sur E. N. Gætschy. Ainsi, nous y apprenons que, le 3 brumaire, an XI (25 octobre 1802), le sous-préfet de Porrentruy lui écrit pour lui donner connaissance d'une lettre du préfet de Colmar par laquelle celui-ci fait savoir qu'aucun écrit ou imprimé ne peut paraître sans son approbation. Quatre jours après, Gætschy répond qu'il se soumet aux volontés du gouvernement. Le sous-préfet s'est empressé, de son côté, d'écrire au préfet : « J'aurai soin d'assurer moi-même l'exécution des mesures que vous avez prescrites à cet égard, mais il y aura rarement lieu d'en faire application dans cet arrondissement ».

Et c'est là tout ce que nous connaissons d'Emmanuel-Nicolas Gœtschy durant son séjour à Porrentruy.

Il faut croire qu'il ne faisait plus beaucoup d'affaires dans notre ville, car en 1806, il transféra son établissement à Altkirch.

Aux archives se trouve encore un document le concernant après son départ de Porrentruy. Le 22 avril 1808, le préfet demande au souspréfet s'il s'imprime, dans son arrondissement, des feuilles périodiques qui ne sont pas autorisées. Le sous-préfet répond : on imprime à Porrentruy¹) une feuille intitulée *Journal hebdomadaire de Porrentruy*, particulièrement destiné à l'annonce des ventes judiciaires et volontaires. Le sieur Gœtschy, éditeur de ce journal, a obtenu par arrêté de la préfecture du 27 décembre 1806²) l'autorisation de le publier. Ce journal paraît tous les jeudis ; un exemplaire est envoyé au conseiller d'Etat, chargé de la police générale du IIe arrondissement de l'empire.

#### Ouvrages imprimés par Emmanuel-Nicolas Gœtschy

1. Instructions et prières, propres à tous les âges, destinées surtout à la jeunesse chrétienne. 1803 (avec une bonne gravure en taille douce) in-12, 4 fll. + 357 + 15 pages.

2) Il est probable que l'autorisation lui fut d'abord accordée par le ministre de la police générale le 31 mai 1806 (v. plus loin, page 163) puis par le sous-préfet.

<sup>1)</sup> Nous croyons que le sous-préfet fait erreur, car Gœtschy dit lui-même (v. plus loin, page 164) qu'il a quitté Porrentruy et nous savons qu'il était l'éditeur du Journal en question.

2. Concordance de l'Ere de la République française avec l'Ere vulgaire dès le 22 septembre 1793 jusqu'au 31 décembre 1805 inclusivement (par J. G. Quiquerez). 1806, in-12, 54 pages et 1 tableau.

No 32.

· jeudi 13 aolit 1807.

# JOURNAL HEBDOMADAIRE DE PORRENTRUY.

Particulièrement destiné d'après les articles 683 et 962 du Code de procédure civil, à l'annonce des ventes judiciaires et volontaires et autres annonces intéressantes dans les arrond. de l'orrentruy. Delémont, partie de Belfort, d'Altkirch (Haut-Rhin,) et autres lieux circonvoisins.

On s'abonne chez l'imprimeur à Porrentuy, à Delémont & Altkirch au Greffe du Tribunal civil, à terrette chez M Vogeiweid, buillier. L'abonnement est de 4 fr. pour l'année & de 2 st. 25 ets. pour bx mois, franc de port. Les lettres devront être affranchies.

Adjudication des chasses dans les farets communales, pour l'arrondissement de l'orrentruy.

On donnera en adjudication, jeudi 20 août courant, neuf heures du matin, à la maison commune de la ville de Porrentruy, pour trois années, à dater du premier janvier 1808, les chasses dans les forêts communales dudit canton.

Pour celui d'Audincourt, le 24; Montbéhard 22; St. Urfanne 24, & Seignelegier 26, courant, chacun à teur maison comcune respective, neuf heures du matin.

Demande en séparation de biens

A la requête de dame Madeleine Schneider, épouse du sieur David Simon, demeugant à Bienne, sans profession

Contre fedit David Simon, coutefier, demeurant à Neufchâtel, principauté de ce

nom, pæ exploit de l'huissier Mouhat. I la résidence dudir Bienne, fait le vingt neuf juillet dernier, enregistre le même jour, en vertu de l'autorisation de Mr. lo Président du Tribunal de première instance du 3 arrondissement du Haut-Rhin, séant à Delemont, en date du six dudit mois, enregistrée le même jour

Mr. Groslambert, avoue pres Tribunal, demeurant audit Deleman rue, N.º 4, est constitué pour la dedia

Delémont le 8 août 1807.

Decisions de la Cour de cofficion sur les questions suivantes:

La preuve testimoniale pent elle être admise pour constater les décès, lorqu'on n'allègue point qu'il n'a pas été tenu de régistres ou que ces régistres ont été perdus?

#### Fac-similé d'un nº du Journal hebdomadaire de Porrentruy

3. Règlement et instructions de la Ville de Porrentruy concernant les incendies. Août 1804, in-12, 20 pages.

#### IV. L'imprimerie à Porrentruy de 1806 à 1831

Cette étude aurait pu encore se terminer après le départ d'Emmanuel-Nicolas Gœtschy pour Altkirch puisque l'imprimerie bruntrutaine ne jouissait plus d'un privilège comme autrefois. Cependant, comme nous l'avons déjà écrit au début, nous avons tenu à continuer nos recherches jusqu'à la période contemporaine.

Arrêtons-nous maintenant à l'époque qui s'étend de 1806 à 1831, année où, avec l'introduction de la liberté de la presse, la censure fut abolie dans le canton de Berne. M. Kurz, archiviste de l'Etat de Berne, a bien voulu nous remettre sur les événements qui se sont passés dans les années précitées des notes très détaillées auxquelles nous allons faire de larges emprunts:

En 1806, ainsi qu'il a été dit plus haut, E.-N. Gœtschy transféra son établissement à Altkirch. Comme cet endroit était le siège de tribunaux importants et que l'on y parlait le français et l'allemand, il espérait y faire de meilleures affaires. Un arrêté du ministre de la police générale du 31 mai 1806 lui permit de répandre, dans le département du Haut-Rhin, le *Journal hebdomadaire de Porrentruy*, dont le 1er numéro parut probablement le 1er janvier 1807 à Altkirch. Il était cependant interdit à cette feuille de publier aucun article concernant la politique ou la religion, condition dont le sous-préfet d'Altkirch était chargé de surveiller l'accomplissement; en outre, un exemplaire devait être envoyé régulièrement au bureau des journaux du dit ministère.

Théophile-Frédéric Deckerr. Il n'est pas certain qu'il y ait eu une imprimerie à Porrentruy immédiatement après le départ de E.-N. Gœtschy fils. Pourtant, il résulte d'un rapport adressé le 23 mai 1812 au sous-préfet par le maire de Porrentruy, qu'à cette époque, le prénommé Th.-Fr. Deckerr, exerçait son métier dans notre ville. Du reste, la première de ses éditions porte la date 1811. Il est donc possible que celui-ci ait repris la succession de Gœtschy, mais nous ne savons rien de précis à ce sujet.

Outre l'imprimerie, il tenait un magasin de livres classiques et de prières. Il y avait également deux relieurs, Joseph Gœtschy et Dominique Gnos, ainsi qu'un cabinet de lecture de M<sup>lle</sup> Rougemont. Cependant, ledit cabinet avait si peu d'importance qu'on ne pouvait guère lui reconnaître un caractère public. Le maire exprimant son opinion sur ce point, dit dans son rapport: « La ville

n'est pas assez considérable pour faire des spéculations dans cette

partie » 1).

Th.-Fr. Deckerr ne publia à Porrentruy que des opuscules de peu d'importance: contes de fées, prophéties de Nostradamus, etc. Les ouvrages sont en général inférieurs à ceux de ses prédécesseurs. Voici la liste des principaux, d'après Trouillat: Programme de la distribution des prix du collège de Porrentruy, 1811, in-8°. — Catéchisme de l'Empire français, 1812, in-8°, 144 pages. — Oraison funèbre de M. Cunier, décédé à Porrentruy, par Ch.-Ferd. Morel, 1812, in-8°. — Abrégé de l'histoire sainte avec des preuves de la religion par demandes et par réponses, 1813, in-12, 188 pages¹). — Description de la solitude romantique d'Arlesheim, 1813, in-8°, 20 p. et 1 tableau. — Fables d'Esope, avec mauvaises gravures sur bois, 1814, in-12, 144 pages²). — Règlement pour l'organisation, l'administration et la jouissance de droits de bourgeoisie de la ville de Porrentruy, in-4°, 32 pages.

Cependant E.-N. Gœtschy cherchait à revenir à Porrentruy, ou du moins espérait-il y caser un de ses fils, comme le prouve la requête qu'il adressa d'Altkirch en date du 31 octobre 1815. Nous pensons qu'il est utile d'en produire la copie, ainsi que celle de

la réponse qui lui fut donnée:

«A son Excellence le Commissaire Général de la Confédération Suisse dans l'Evêché de Bâle.

J'ai succédé au privilège que mon père avait obtenu comme imprimeur du ci-devant Prince-évêque de Bâle et j'ai conservé à Porrentruy un établissement de deux presses en activité jusqu'en l'année 1806.

A cette époque le pays était réuni au département du Haut-Rhin et je trouvai plus favorable à mes intérêts de transporter cet établissement à Altkirch, où le service de l'administration et des tribunaux, joint au concours des langues allemande et française donnait lieu à un plus grand nombre d'actes susceptibles d'être livrés à l'impression.

Chargé de l'entretien d'une nombreuse famille encore en bas âge, je verrais peut-être quelque avantage à placer, dans la suite, un de mes fils à Porrentruy pour y exercer l'état d'imprimeur. Je

<sup>1)</sup> Actes de l'arrondissement de Porrentruy, liasses: Porrentruy, ordre III et IV.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>) Ces volumes portent déjà la mention Deckherr frères, de sorte qu'il faut supposer que dès 1813, Th. Fr. n'était plus seul comme imprimeur. V. plus loin, page 166.

serais même disposé dès à présent, à établir une presse avec un ouvrier dans cette ville, si votre Excellence juge que cet établissement qui manque à Porrentruy et à Delémont puisse être utile et si j'étais assuré qu'on pût l'occuper suffisamment pour qu'il ne me devînt pas onéreux.

C'est dans cette vue que je viens solliciter de votre Excellence l'autorisation qui pourrait m'être nécessaire pour être maintenu dans le privilège d'établir, quand je jugerai à propos, une imprimerie à Porrentruy, sous l'offre de me conformer ponctuellement aux règlements et instructions qui seraient en vigueur relativement à ces sortes d'établissements.

J'ose d'autant plus espérer cet acte de bienveillance que je suis originaire de Porrentruy où mon père, descendant d'une ancienne famille suisse, est domicilié depuis plus de 40 ans.

Plein de confiance dans la justice de votre Excellence, je la supplie d'agréer les sentiments du profond respect avec lesquels je suis de

Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur Emmanuel-Nicolas Gœtschy. »

#### Réponse:

« Le Commissaire Général de la Confédération Suisse dans le ci-devant Evêché de Bâle, qui a vu la pétition, par laquelle le Sr. Emmanuel-Nicolas Gœtschy, imprimeur à Altkirch, demande à pouvoir établir une imprimerie à Porrentruy

Déclare, que cette demande étant de nature à être soumise au gouvernement définitif, le pétitionnaire pourra la reproduire en temps et lieu convenable.

Delémont, le 11 novembre 1815.

Le Commissaire Général de la Confédération Suisse, d'Escher. »

Gœtschy ne revint sans doute pas à charge puisqu'il n'est plus question de lui dans les actes officiels. Il est, du reste, probable que celui de ses fils qu'il comptait installer à Porrentruy est celui-là même qui alla se fixer à Paris¹).

<sup>1)</sup> L'un des fils de M. Gætschy a fondé à Paris une imprimerie où il a publié un grand nombre d'ouvrages pour la société du Phénix, notamment les deux premiers volumes du journal des assurances, par MM. Grün et Joliat in-8° 1830 et 31. Les 36 premiers volumes du journal des voyages, par M. Vernier, sont également sortis de ses presses de 1821 à 1827, in-8°. Singulier concours de circonstances qui réunit à Paris trois citoyens de Porrentruy, dont l'un imprime les œuvres des deux autres. Note de J. Trouillat, p. 88 du Rapport.

Tôt après la réunion de l'ancien Evêché de Bâle avec le canton de Berne, les autorités de celui-ci abordèrent la question de l'imprimerie. Le 23 août 1816, le comité nommé pour les affaires du Jura (Leberberg), discutant cette question, proposa de fonder un journal français, vu qu'une telle feuille était nécessaire pour répondre aux besoins de l'Etat et du commerce en général.

D'après les rapports des grands-baillifs, la population du Jura s'intéresserait aux délibérations des autorités et était habituée, sous le régime précédent, au bulletin des lois. La publication des mises (enchères) et des faillites serait, disait-on, quelque chose de très important. La nouvelle feuille devrait donc contenir : 1. Les ordonnances du gouvernement. 2. Les délibérations de la Diète fédérale. 3. Les publications obligatoires. 4. Les prix du blé. 5. Des articles privés, ne concernant pas la politique. Une imprimerie à Porrentruy ou à Delémont serait utile aussi, faisait-on remarquer, à l'administration des cinq districts du Jura.

Le 20 septembre 1816, le petit Conseil accepta ces propositions et chargea le Conseil secret de la fondation de la nouvelle feuille. Cependant, pour certaines publications, le *Berner Wochen-blatt* devait être considéré comme feuille officielle 1).

Les autres négociations furent menées par le Grand-baillif Amédée de Jenner. La place d'imprimeur officiel fut aussi postulée par un nommé Bellet, imprimeur à Colmar <sup>2</sup>).

Deckerr frères. Mais ni Bellet ni Gœtschy ne reçurent le privilège demandé et le choix tomba sur les frères Deckerr (Deckherr) dont le père exploitait une imprimerie à Montbéliard. Les pièces des Archives de l'Etat ne donnent pas les raisons pour lesquelles les frères Deckerr furent préférés à leurs concurrents. Toutefois, il nous est facile de les deviner : c'est que les frères Deckherr étaient déjà établis à Porrentruy et qu'on ne pouvait guère les supplanter. L'établissement changea donc officiellement de raison sociale, sans doute par suite de l'association des deux frères. Ceux-ci établirent, en outre, un bureau d'avis au commencement de l'année 1817.

Le 17 janvier de cette même année, ils publièrent le prospectus du Journal du Jura, en annonçant que la nouvelle feuille paraîtrait dans les deux langues et qu'elle aurait un caractère officiel; qu'elle servirait aux intérêts privés de même qu'à l'utilité

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>) R. M. 38. 146/47.

<sup>2)</sup> Actes du Conseil secret, 30, 29.

publique; qu'elle paraîtrait toutes les semaines, le samedi, et coûterait 5 à 8 frs. par an. Le prix serait fixé d'après le nombre des abonnés. Le Grand-baillif de Porrentruy recommanda, le 24 janvier 1817, la nouvelle entreprise à la bienveillance du gouverne-

## Leberbergisches Wochenblatt. JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

[N.º 1.]

Porrentrur Samedi le 15 Février 1817. Pruntrut, Samstag ben 15. Hornung 1817.

Der Abonnenfents - Treis Diejes Blattes ift fur Diefes Jahr, porrofren veriendet, auf & Schmeigerfranten feftgefest. Bur Die Ginructung von Privat=Metifel, mird per finie

. Bagen bejablt. Nora. Die Bodig. herren Oberamtmanner ber 5 leber=

bergtiden Memter, merden bofichit gebeten dafür gu forgen, bag alles, mas ihnen-jum Rugen ibrer Memter gmefmafig Scheinen, Dem Druffe ju überliefern, unmittelbar an die Redaftion Diefes Blattes ju Pruntrut abreffirt merde.

Le prix de l'abonnement à ce journal, livré franc de port, est fixé pour cette année, à 8 livres Suisses.

Les insertions particulières se payent à raison de s Batz par ligne.

Nota. Messieur les Grands-Baillifs des 5 Baillages du Juta, sont priés, de veiller à ce que tout ce qui parastra devoir être livré à l'impression pour l'utilité de leurs auministrés, soit adressé directement aux Editeurs du journal à Porrentruy.

Die Bestimmung bieses Blattes geht nicht bahin, bem Publifo auslandische Machrichten mitzutheilen. Es beschränkt sich allein auf die Befanntmachung desjenigen, mas für bie Verwaltung und die Wohlfahrt bes Landes von Bewicht und Mugen fenn tann.

Die Befege und offigiellen Artifel ber Megierung, offentlich fund juthun; - Die Ginmohner, bes nun mit bem Canton Bern vereinigten Theils bes ehemaligen Bifthums Bafel, in Renntnig berjenigen Ginrichtungen, ju fegen, die sie nun leiten follen; - sie ihrer neuen Dbrig= feit gleichsam naber zu bringen; und ihnen, fo= wohl in Betreff ihres politischen und burger= lichen Interesse, als überhaupt gemeinniziger Gegenstande, des handels, der Landwirth= schaft u. b. gl. einen Mittelpunkt gegenfeitiger Mittheilung ju eröffnen; - Dahin geht ber 3met biefes Blattes, in biefem Beift mird es

ben das Bicht scheuen, so fühlt dagegen eine bas la lumière, ceux qui sont animés d'intentions terlichgesinnte Dbrigkeit bas Beburfniß, sich paternelles, éprouvent le besoin de commu-

JETTE seuille n'est pas destinée à transmettre au public les nouvelles étrangères. Elle doit se rensermer dans la seule publication des choses qui intéressent l'administration et la prospérité du pays. - Faire connaître les lois et les articles officiels du Gouvernement, répandre parmi les habitants du ci-devant Évêché de Bale, réuni au Canton de Berne, la connaissance des institutions qui doivent les régir; - les rapprocher de leurs Magistrats et leur offrir un centre de communication, tant pour ce qui tient à leurs intérêts politiques et civils, que pour ce qui appartient à des objets d'utilité, de commerce et d'économie; tel est le but de cette feuille et l'esprit dans lequel elle sera rédigée.

Wenn unumschränktgebieterische Regierun- Si les Gouvernements absolus craignent ihrem Bolfe mitzutheilen, und weit entfernt niquer avec leurs peuples, et loin de redoument et pria la chancellerie d'Etat de tenir des nouvelles intéressantes ou utiles à la disposition de la feuille 1).

Le 1<sup>er</sup> numéro parut le 15 février 1817 sous format in-4<sup>o</sup>. Le Journal du Jura, (Leberbergisches Wochenblatt) paraissant une fois par semaine, fut publié sans interruption jusqu'au 30 juin 1832.

L'ordonnance de censure bernoise, du 6 juin 1810, soumettait à la censure la fabrication, la mise en circulation et le prêt des imprimés de toute espèce. Les imprimeurs, les libraires et les propriétaires de cabinets de lecture étaient obligés de se munir d'une patente qui seule leur permettait l'exercice de leur métier. Cette ordonnance ne fut appliquée au Jura que depuis le commencement de l'année 1818.

Les frères Deckherr se pourvurent, le 29 janvier 1818, de trois patentes différentes : 1° comme imprimeurs ; 2° comme libraires ; 3° comme propriétaires d'un cabinet de lecture. Les émoluments qu'ils payaient à cet effet s'élevaient à 12 francs et 9 batz (valeur actuelle 18 fr. 69). Outre cela, ils avaient à prêter serment devant le Grand-baillif °). En 1818, la veuve Gnos prit, elle aussi, une patente pour le commerce de livres.

Nous ne connaissons que les ouvrages suivants imprimés par les frères Deckherr, outre ceux qui sont mentionnés plus haut: 1. Nouveau barême du Jura, par H. Parrat, 1818, in-4°, 20 pages. — 2. Recueil des lois et ordonnances publiées depuis la réunion de l'ancien Evêché jusqu'à l'époque de l'apparition du Journal du Jura dans les cinq Bailliages, 1818, in-4°, 141 pages + VIII (table). 3. Avis au peuple sur le choléra asiatique, traduit de l'allemand par L. Hennet, docteur en médecine à Delémont, s. d. 40 pages.

Louis-Samuel Suffert. Au commencement de l'année 1823, les frères Deckherr retournèrent à Montbéliard <sup>3</sup>) après avoir cédé leur imprimerie à Louis-Samuel Suffert, primitivement traducteur au journal. La patente fut renouvelée, selon les prescriptions, successivement pour une période allant jusqu'en 1831. En 1832, ils renoncèrent à la librairie; la patente y relative fut passée au nom de Nicolas Lecomte le 29 décembre. Les Archives ne nous disent rien, en revanche, de ce que devint le cabinet de lecture des frères Deckherr (Contrôle des lettres patentes).

Le 1er janvier 1823, avons-nous dit, Louis-Samuel Suffert fut

<sup>1)</sup> Actes du Conseil secret, 30, 29 et 34.

<sup>2)</sup> Procès-verbaux de la commission de censure, 114/15.

<sup>3)</sup> Ils reprirent là l'imprimerie de leur père. Plus tard, cet établissement fut transféré à Colmar où il existe encore actuellement.

nommé successeur des frères Deckherr en qualité d'imprimeur officiel, rédacteur et éditeur du Journal du Jura. Son établissement continua à porter le nom d'Imprimerie des Bailliages du Jura. Le 15 juillet 1822, déjà, il avait conclu avec le Grand-baillif une convention concernant la succession, convention qui répondait à celle qui avait été passée avec les frères Deckherr. Le gouvernement s'engageait à procurer à la feuille, qui était exemptée du droit de timbre, au moins 250 abonnés. Le prix de l'abonnement était fixé à 6 frs. Au gouvernement, l'éditeur devait fournir six exemplaires gratuits. La censure de la feuille était confiée au Grand-baillif de Porrentruy. Suffert devait être favorisé par les commandes du gouvernement. Le contrat était conclu pour un temps illimité.

Mais bientôt, Suffert éprouva des difficultés. Beaucoup de fonctionnaires et même quelques Grands-baillifs, résiliaient l'abonnement. Dans la capitale aussi, le nombre des abonnés diminuait, car on s'y intéressait moins aux affaires du Jura qu'auparavant. En 1824, en effet, 230 personnes seulement payèrent l'abonnement; le Conseil de justice, dont l'entreprise relevait à cette époque, dut payer, à titre d'indemnité, les vingt autres abonnements, soit une somme de 120 frs. La liste des abonnés de 1824 indiquait 232 abonnés, qui devaient verser le montant de l'abonnement, savoir 21 personnes dans la ville de Porrentruy, 21 dans le district en dehors de la ville, 53 dans le district de Delémont, 38 dans celui de Moutier, 20 dans les Franches-Montagnes, 20 à Bienne et aux environs, 27 à Courtelary, Sonceboz et environs, 8 à Berne et 4 « divers individus ».

Par lettre du 6 mai 1825, le Grand-baillif de Porrentruy recommanda au Conseil de justice de mieux soutenir Suffert, dont il pouvait dire le plus grand bien.

Suffert, de son côté, s'efforçait beaucoup de rendre son journal intéressant, avant tout par des articles concernant l'agriculture. En même temps, il cherchait des collaborateurs partout dans le Jura.

Pour assurer à la feuille une publicité plus étendue, le gouvernement prit, le 16 mai 1825, les décisions suivantes :

- 1. L'abonnement du *Journal du Jura* est obligatoire pour toutes les communes du Jura, comme l'était celui du « Bulletin des lois » auparavant.
- 2. Le gouvernement lui-même paiera l'abonnement de 16 exemplaires, c'est-à-dire des 6 exemplaires gratuits jusqu'à ce momentlà, et de 10 autres, à remettre aux 5 grands-bailliages du Jura,

savoir : un exemplaire à chaque Grand-baillif et un second au greffier 1).

En 1828, la commission de censure ordonna une enquête sur les imprimeries, librairies, cabinets de lecture, etc. de tout le canton. D'après les rapports des Grands-baillifs il n'y avait, dans les districts de Courtelary, Delémont, Franches-Montagnes et Moutier aucun établissement de ce genre; quelques relieurs seuls vendaient des livres d'école. A Bienne il y avait un magasin de livres et d'objets d'art dont le propriétaire, J. G. König, possédait une patente. En outre, il y avait une bibliothèque bien garnie et une société littéraire. D'autre part, un nommé Alexandre Perrot possédait une patente d'imprimeur, mais il ne pouvait l'exploiter à défaut d'argent. A Porrentruy, il y avait trois personnes qui se trouvaient en possession d'une patente : les susdits Louis-Samuel Suffert (imprimeur), la veuve Gnos et Nicolas Lecomte (libraires) <sup>2</sup>).

Parmi les ouvrages imprimés par Suffert, nous citerons : 1. Statuts de la Congrégation érigée dans l'église de Porrentruy, 1824, in-12. 2. Mémoires sur l'éducation du bétail, 1829, in-8°.

L'imprimerie de Louis-Samuel Suffert fut probablement reprise par la Société de l'*Helvétie*, car la rédaction de ce journal écrit dans son premier numéro : « Le *Journal du Jura*, confondu dans notre entreprise, cessera de paraître, et nous donnerons, dans un feuilleton, les publications officielles des autorités administratives et judiciaires, et les annonces particulières ».

Suffert n'est pas décédé à Porrentruy et nous ne savons ce qu'il devint.

#### V. Victor Michel et ses successeurs (1831-1916) 3)

En 1831, une société particulière reprit la succession de Louis-Samuel Suffert. Les ateliers furent bien vite beaucoup plus importants et mieux outillés que les précédents. Son but principal était

<sup>1)</sup> R. M. 69, 323 et Leberberg. Æmter Bd. v. pages 108/120.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>) Actes de la commission de censure; Actes du Conseil secret nº 41, pages 155, 234, 235, 237, 245, 246, 251/52, 260.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>) La plupart des renseignements que nous donnons dans cette partie de notre travail sont tirés du *Rapport* de M. Trouillat, déjà cité, et d'un excellent article de M. Gobat, inspecteur à Delémont. Cet article, intitulé *Un jurassien éditeur de manuels scolaires* a paru à Lausanne, dans l'*Educateur* en février et mars 1915.

l'édition d'un nouveau journal libéral, l'*Helvétie* ) dont le premier numéro parut le 3 juillet 1832 et dont la publication cessa au 31 décembre 1848.

L'établissement typographique prit d'abord le nom d'Imprimerie de l'Helvétie. Il était dirigé par Victor Michel. Originaire d'une petite commune des environs de Pontarlier, le nouvel imprimeur bruntrutain est né en 1804. Il fit son apprentissage dans l'imprimerie Chalandre à Besançon. Après avoir accompli ses devoirs militaires en France, il travailla pendant quelques années à Genève et à Lausanne. C'est de cette dernière ville qu'il fut appelé à Porrentruy en 1832. Quelques années après, il obtint la naturalisation suisse.

Du 1<sup>er</sup> novembre 1833 au 25 février 1834, l'imprimerie fut la propriété de M. J. Choffat, alors préfet de Porrentruy. A partir de cette dernière date, elle fut reprise par Victor Michel, mais M. Choffat ne cessa d'apporter à son ancien collaborateur son aide financière et ses conseils. C'est probablement pour ce motif que la raison sociale de la maison était alors: « Victor Michel et Cie ». Mais le 1<sup>er</sup> juillet 1838, Victor Michel devint seul propriétaire de l'imprimerie, à laquelle il ajouta dans la suite une lithographie des plus réputées.

Peu à peu, Victor Michel donna encore plus d'extension à son entreprise. C'est ainsi qu'en 1840 il créa une succursale à Delémont où s'impriment depuis cette époque la *Feuille officielle du Jura*, le bulletin des lois et décrets et le bulletin des séances du Grand Conseil du canton de Berne (en langue française).

Enfin, en 1848, il fonda une imprimerie à Berne où parut l'Helvétie, devenue l'Helvétie fédérale.

Mais la plus grande partie de l'activité de Victor Michel s'écoula à Porrentruy. Il changea encore la raison sociale de sa maison. C'est ainsi qu'on trouve des éditions portant celle-ci : « Victor Michel et frère ». Il faut dire que notre imprimeur avait effectivement un frère, Paul, qui comme Victor, était typographe. Paul ne séjourna en Suisse que quelques années. Mais on peut supposer que Victor Michel tenait à donner une certaine importance commerciale à son imprimerie en mentionnant son frère comme associé.

« Les éditions de M. Michel, dit J. Trouillat, attestent l'excellent choix et la variété de son matériel d'imprimerie, de même que le goût artistique de l'éditeur. Il en est qui peuvent être

¹) «Ce journal à tendances libérales, défendait un programme très avancé, très centralisateur ». V. Rossel, *Histoire du Jura bernois*, page 282. L'*Helvétie* avait comme inspirateur Xavier Stockmar et son premier rédacteur fut H. E. Gaullieur jusqu'à fin 1836.

comparés, pour la beauté de l'exécution, la netteté du tirage et la régularité de la justification aux produits typographiques des grands établissements qui jouissent d'une réputation justement méritée. »

Victor Michel n'était pas un homme politique. Aussi abandonna-t-il bientôt l'édition de l'*Helvétie* pour ne publier que des journaux d'information et d'annonces. C'est ainsi qu'il fonda successivement la *Bibliothèque suisse*, l'*Educateur populaire*, la *Feuille d'avis*, qui ne parurent, il est vrai, que quelque temps, puis en décembre 1849, *la Feuille d'annonces*, devenue *le Jura*, qui fut pendant de longues années le seul journal du Jura nord.

Victor Michel mourut le 7 novembre 1888. C'était un homme d'affaires entendu, un éditeur intelligent et plein d'initiative qui a, dit M. Gobat, « laissé une trace brillante dans le développement de nos institutions scolaires ».

Son fils Victor qui avait été de longues années son collaborateur lui succéda. Il appela à la rédaction du *Jura M.* Virgile Chavanne. Mais Victor Michel fils mourut peu de temps après, le 18 juin 1890.

L'établissement fut géré provisoirement jusqu'au 1er octobre de la même année par M. Virgile Chavanne. A cette date, il fut repris par une société.

#### Journaux et ouvrages imprimés par Victor Michel et fils

#### a) JOURNAUX

- 1. L'Helvétie, journal politique, deux fois par semaine, in-folio, du 3 juillet 1832 au 26 juin 1840 et du 26 novembre 1849 au 21 décembre 1850.
- 2. Le Jurassien, journal de politique locale et de polémique personnelle, paru par périodes irrégulières, de 1835 à 1837.
- 3. La Feuille officielle du Jura, agrégée d'abord à l'Helvétie, puis tirée séparément avec le Bulletin des séances du Grand Conseil, du 2 mai 1834 au 31 décembre 1839, et continuée ensuite à Delémont, in-4°.
- 4. La Feuille d'annonces commerciale, industrielle et agricole, qui a eu trois années d'existence hebdomadaire, de décembre 1842 à fin 1845, in-4°.
- 5. La Bibliothèque Suisse du commerce et de l'industrie, journal mensuel qui paraissait par cahiers: édition remarquable, grand in-8°, rédigée par M. Schmutz de Morat, 1838.
  - 6. La Feuille d'avis, hebdomadaire. Du 30 mars au 28 décembre 1849.
- 7. L'Educateur populaire, journal des écoles paraissant deux fois par mois (rédacteur M. J. Paroz, maître à l'école normale), in-4°. De 1849 à 1850.
- 8. La Feuille d'annonces (du 3 janvier au 19 décembre 1851), qui devint Le Jura le 24 décembre 1851; hebdomadaire. Agrandi successivement les 1er janvier 1856 et 1861; bi-hebdomadaire à partir du commencement de 1864, enfin nouveaux agrandissements en 1872 et 1875.
- 9. La petite revue populaire, bi-mensuelle. Rédigée essentiellement par des auteurs jurassie s. Parut deux ans et demi, de 1884 à 1886.

#### b) OUVRAGES. 1)

1. Bulletin de la société statistique du Jura bernois, 1er cahier, 1822, in-8°. — 2. Mémoire sur les règlements du Grand-conseil, 1830, in-8°. — 3. Modifications à introduire dans les règlements sur l'organisation militaire, par M. Hoffmeyer, colonel fédéral, 1833, in-4°. — 4. Considérations sur les forges du Jura bernois, par C. Kasthofer, traduit par X. Marchand, 1833, in-8°. — 5. Guide de l'infirmier, par L. Hennet, doct. en médecine, 1833, in-12. — 6. Discours de M. C. Neuhaus, à l'inauguration de l'université de Berne, 1832, in-8°. — 7. De l'absolutisme et de la liberté, par Lamennais, in-8°. — 8. Opuscules, par M. Lorient, in-8°. 9. Vies des saints qui ont illustré le Jura, par l'abbé Sérasset, in-8°. — 10. Constitution de la République de Berne, 1835, in-8°. — 11 Essai sur les soulèvements jurassiques, par J. Thurmann, 2e cahier, avec la carte et des coupes géologiques du Jura bernois, 1836, in-4°. — 12. Jean de Vienne, par A. Quiquerez, 1836, in-8°. — 13. Histoire de la nation Suisse, par Zschokke, 1836, in-8°. — 14. Eléments de géographie astronomique, par J. Haldy, 1837, in-12. — 15. Projet de code de procédure civile, IIme partie, 1838, in-4°. — 16. Le livre du peuple, par Lamennais, 1838, in-8°. — 17. Aux incrédules et aux crédules, par Ferd Banholzer, 1838, in-8°. — 18. Catalogue raisonné des éditions incunables de la bibliothèque du collège de Porrentruy, par J. Trouillat, 1838, in-8°, ouvrage dont l'exécution typographique présentait de nombreuses difficultés.—19. Annuaire officiel de la République de Berne, pour l'année 1839, 1838, in-12. — 20. Ch. Kasthofer, le guide dans les forêts, traduit par F. L. Monney, deux tomes in-8°, 1838, bonne édition avec planches lithographiées. — 21. Traité pratique forestier, par Lanternier, 1839, in-8° — 22. Réglement pour les sapeurs-pompiers de Porrentruy, 1839, in-8°. — 23. Premier livre de lecture, 1839, in-12. — 24. Statuts de la caisse du commerce à Fribourg, 1839, in-8°, de la société des forges d'Undervelier, 1840, in-4°. — 25. Les caisses d'épargne, in-8°. — 26. Géographie de la Suisse, par F. Duplain (quatre éditions: 1840, 1857, 1860, 1872). — 27. Petite géographie du canton de Berne, par E. Pagnard, 1841, in-12 — 28. Vesperale romanum, 1842, in-4°, belle édition. — 29. Principes de pédagogie, par J. Thurmann, 1842, in-8°, 167 p. — 30. Statuts de l'hospice du château de Porrentruy, in-8°. — 31. Cahiers d'arithmétique, en deux parties, par J. Durand, 1843, in-8°, 230 pages et une planche. — 32. L'ami des écoliers, 1822, in-8°. Il y eut plusieurs éditions de cet ouvrage, notamment en 1852 et 1854. — 33. Abrégé de l'histoire sainte, 1844, in-12. — 34. Méthode de lecture sans épellation, par Joset, régent, in-12. — 35 Ordonnance générale sur le cadastre dans le Jura. 1846, in-8°. — 36. Culture des végétaux qui peuvent servir à remplacer les pommes de terre, traduction de H. Weisser, 1846, in-8°. — 37. Premières leçons de lecture, par H. Henry, régent, 1847, in-12. — 38. Organisation militaire du canton de Berne, 1847, in-12. — 39. Quelques mots sur la nature et la mission des partis, par L. Lardon, 1847, in-8°. — 40. Loi sur l'organisation militaire du canton de Berne, 1828, in-8°. — 41. Histoires tirées de l'Ecriture

¹) Il va de soi que nous ne reproduisons ici que les titres des principaux ouvrages parus chez V. Michel; la liste de tous serait bien trop longue et fastidieuse. Du reste, il n'est pas possible de l'établir complète, la collection n'en existant pas. Pourtant, la plupart se trouvent à la Bibliothèque de l'école cantonale. Malheureusement, il en manque trop. Il serait à désirer que l'on réunît là tous les ouvrages et journaux, sans exception, qui sont publiés dans le Jura bernois ou qui se rapportent à notre histoire. C'est un vœu que nous soumettons à l'administration de notre premier établissement d'instruction secondaire.

sainte, par le chanoine Schmid, 1847, in-12, avec planches lithographiées. — 42. Extrait de la grammaire française de Noël et Chapsal, 1827, in-12. — 43. Lettres sur la Suisse, 1848, in-8°. — 44. Géographie de la Suisse, par Duplain, instituteur, in-12, avec une carte de la Suisse. — 45. Catéchisme à l'usage du diocèse de Bâle, 1848, in-8°. — 46. Premier livre de lecture, 1848, in-12. — 47. Projet de code de procédure pénale, 1848, in-4°. — 48. Exercices français avec le corrigé, par Faivre et Seuret, 2 vol. in-8°. — 49. Rapport sur l'organisation et les accroissements du cabinet de minéralogie du collège de Porrentruy, par J. Thurmann, 1848. in-8°. — 50. Enumération des plantes vasculaires du district de Porrentruy, par J. Thurmann 1848, in-8°. — 51. Mémoire sur le déboisement des montagnes, par X. Marchand, 1849, in-8°. — 52. Guide pour l'étude du calcul, par J. Michel, in-8°, 1849, et une 2e édition en 1870. — 53. Rapport sur la bibliothèque du Collège de Porrentruy, etc., par J. Trouillat, 1849, in-8°, 134 pages. — 54. Dendométrie usuelle ou traité pratique de la mesure du bois, par L. Jolissaint, 1849, in-8°, 66 pages, 9 tables et 5 planches. — 55. Abraham Gagnebin de la Ferrière, avec un appendice géologique, par J. Thurmann, 1851, in-8°, 143 pages et 2 planches. — 56. Catéchisme du diocèse de Bâle, par Mgr Salzmann, 1851, in-16, 232 pages. — 57. Fragments de la relation du séjour en Egypte du capitaine L. Thurmann, par J. Thurmann, 1851, in 8°, 112 pages et croquis. — 58. Abrégé de l'histoire sainte et du catéchisme, par J. F. Osterwald, 1852. — 59. Recueil de passages tirés de l'Ecriture sainte, du même, 1852. MONUMENTS DE L'HISTOIRE DE L'ANCIEN EVÊCHÉ DE BALE, par J. Trouillat. Cet ouvrage, qui comprend cinq volumes, dont quatre imprimés par V. Michel, est un des principaux de notre histoire jurassienne. L'impression en est excellente : 60. Tome Ier, 1852, in-4°, CXLIV + 713 pages. — 61. Tome II, 2854, in-4°, CXXXVIII + 807 pages. — 62. Tome III, 1858,  $in4^{\circ}$ , VIII + 936 pages. — 63. Tome IV, 1861,  $in-4^{\circ}$ , VI + 936 pages plus deux tableaux généalogiques. — 64. Mémoires d'un artisan de Porrentruy, 1852, in-8°, VII + 83 pages. — 65. Necrologium Bellelagiense, par C. Nicolet, 1853, in-4°, 24 pages. — 66. Actes de la Société helvétique des sciences naturelles, réunie à Porrentruy du 2 au 4 août 1853. 1852, in-8°, 303 pages et une planche. — 67. Préavis de la commission spéciale des mines du Jura, 1854, in-8°, 152 pages et 3 tableaux. — 68. Essai pratique et raisonné d'aménagement appliqué aux forêts de St-Ursanne, par L. Jolissaint, 1855, in-4°, 104 pages + 5 cartes et plans. — 69. Alperoses, chants suisses, par X. Kohler, 1857, in-16, VIII + 152 pages. — 70. Catéchisme à l'usage du diocèse de Bâle, par Mgr Charles Arnold, 1859. — 71. Notice historique et statistique sur les mines, les forêts et les forges de l'ancien Evêché de Bâle, par A. Quiquerez, s. d. in-8°, IX + 197 pages. — 72. Le général Comman, par L. Vautrey, s. d. in-12, 32 pages. — 73. Notice sur la chapelle de N. D. de Lorette près Porrentruy, par L. Vautrey, 1859, in-12, 48 pages et deux gravures. — 74. Nouveau formulaire de tous les actes que l'on peut faire sous seing privé, 1860, in-8°, 416 pages. — 75. Guide pratique de sylviculture, par Fankhauser, trad. par X. Amuat, 1860, in-8°, 238 pages. — 76. Considérations sur l'Acte de réunion du Jura au canton de Berne, par X. Stockmar, 1861, in-8°, 103 pages. — 77. Abrégé de la grammaire française, par Noël et Chapsal, 1861, et une nouvelle édition en 1864. — 78. Premières lectures françaises pour les écoles primaires du Jura, par J. Willm, 1861 in-12, 136 pages. — 79. Essai sur l'abolition de l'assassinat légal appelé la peine de mort, par P. Jolissaint, 1861, in-8°, 107 pages. — 80. Secondes lectures, par J. Willm, 1862. — 81. La Cuisinière, 1862. — 82. Recueil de chants pour voix égales, notés d'après le méthode Chevé, 1862. — 83. Précis de l'histoire de N. D. de la Pierre (Mariastein), trad. par X. Hornstein, 1862, in-16, 150

pages et deux gravures. — 84 à 86. MONUMENTS DE L'ANCIEN EVÊCHÉ DE BALE, par A. Quiquerez: I. Le Mont-Terrible, 1862, in-8°, 252 pages et 12 planches. II. Topographie d'une partie du Jura oriental et en particulier du Jura bernois. Epoque celtique et romaine, 1864, in-8°, 427 pages et 18 planches. III. L'âge du fer, 1866, in-8°, 126 pages et 4 planches. — 87. Pelite esquisse de la Terre, par U. Guinand, 1863, in-12, 264 pages. — 88. Notices historiques sur les villes et les villages du Jura bernois, par L. Vautrey. Tome Ier, 1863, in-8°, XVII + 407 pages. — 89. Méthode d'occupation comprenant la lecture, l'écriture, le dessin, le calcul et le chant, par Henry, instituteur, 1864. — 90. Animaux utiles et nuisibles à l'agriculture, par E. Pagnard, 1865, in-8°, 68 pages — 91. Fables de J. N. Vernier, 1865. — 92. Histoire du Collège de Porrentruy (1590-1865), par L. Vautrey, 1866, in-8°, 320 pages.— 93. Chansons de L.V. Cuenin, 1869, in-16, 155 p.— 94. Alsaciennes, par X. Kohler, 1871, in-16, 88 p. — 95. Délibérations du Grand Conseil du canton de Berne sur l'affaire de l'ancien Evêché de Bâle, 1873, in-8°, 156 pages. — 96. Etude statistique sur le mouvement de la population de Porrentruy (1815-1875), par L. Crevoisier, 1879, in-8°, 60 pages. — 97 Poésies d'Auguste Krieg, publiées par X. Kohler, 1879, in-8°, 135 pages. — 98. La forêt, par El. Landolt, trad. par X. Amuat, 1880, in-8°, 491 pages. — 99. Descriptions d'animaux et de minéraux, par A Jaquet, 1889, in-12, 94 pages — 100. Histoire de la Révolution dans l'ancien Evêché de Bâle. 1791, par A. Quiquerez, 1881, in-8°, 299 pages. — 101. Pierre Péquignat, drame historique en 5 actes, par P. César, 1881, in-8°, 299 pages. — 102. Perce-neige, poésies, par A. Seuret, 1881, in-12, 150 pages. — 103. Notice historique sur l'école normale des régents du Jura (1837-1887), par G. Breuleux, 1887, in-8°, 111 pages — 104. Guide pratique de sylviculture, par Fankhauser, trad. par C. Niquille, 1887, in-8°, 211 pages, suivi d'une table de cubage, 68 pages. — 105. L'agriculture à l'exposition universelle de 1889, rapport par V. Chavanne, 1889, in-8°, 44 pages, etc. etc.

## c/ Actes de la Société jurassienne d'Emulation

Pendant de nombreuses années, V. Michel fut seul à imprimer nos Actes, ce qui présentait un grand avantage : Ces volumes étaient uniformes pour les caractères, la disposition, le format, etc. Malheureusement, il n'en fut plus de même dans la suite, d'où la grande diversité que l'on déplore dans la série. Voici la liste exacte des volumes parus chez V. Michel :

Coups d'œil de 1849 à 1856 inclusivement.

Actes de 1857 à 1866 inclusivement. 1868, 1869, 1873, 1874, 1879, 1880, table des matières (1849 à 1882), 1882, 1884 et 1887 à 88, soit au total vingt-sept volumes, plus la Table.

#### d) Almanach du Jura bernois

Depuis l'année 1839, V. Michel a publié régulièrement un Almanach du Jura bernois renfermant de nombreux renseignements. Jusqu'en 1890, nous comptons cinquante-deux volumes.

#### e) Annuaire du Jura bernois

Enfin, V. Michel a imprimé un Annuaire du Jura bernois, importante brochure de 150 à 250 pages qu'il distribuait gratuitement aux abonnés du Jura. On trouvait dans cet Annuaire de nombreux articles scientifiques, historiques, statis-

tiques, etc. Xavier Kohler, A. Quiquerez et d'autres encore parmi nos écrivains jurassiens y ont collaboré, de sorte que la collection de ces brochures est précieuse. Malheureusement, elle est rare complète. Des *Annuaires* ont paru, à notre connaissance, en 1855-56, puis de 1868 à 1874, soit huit volumes.



Victor Michel, père (1804-1888)

# B. IMPRIMERIE DU JURA (1890-1904)

L'important établissement typographique de Victor Michel fut racheté par une société de huit actionnaires habitant la plupart Porrentruy, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1890. Les directeurs sont, depuis cette époque, MM. Virgile Chavanne, agronome et Adrien Kohler, avocat, fils de M. Xavier Kohler. La raison sociale était : Chavanne, Kohler et Cie.

La nouvelle association s'efforça de suivre les traditions de V. Michel et on peut dire qu'elle réussit. Elle en continua l'œuvre principale, c'est-à-dire l'impression du journal *Le Jura* auquel fut ajouté, en 1894, *Le Jura du dimanche*, supplément illustré contenant de nombreux articles historiques et autres, des nouvelles, des lettres patoises, etc.

Journaux et ouvrages imprimés par MM. Chavanne, Kohler & Cie

#### a) JOURNAUX

1. Le Jura, comme il vient d'être dit. Ce journal subit d'importantes transformations, toutes très appréciées de ses lecteurs.

2. Le Jura du dimanche, du 16 décembre 1894 au 1er octobre 1904.

#### b) OUVRAGES

1. Histoire de St-Ursanne, par Mgr Chèvre, gros volume in-40 de 951 pages, dont l'impression, commencée en 1887, ne se termina qu'en 1891.

2. Table des intérêts, 1892.

- 3. L'hygiène à l'école primaire, par le Dr P. A. Boéchat, 1892, in-16, 127 pages.
  - 4. Notice sur les châteaux de l'Evêché de Bâle, par M. l'abbé Daucourt, 1896. 5. Notice sur les localités disparues de l'Evêché de Bâle, par le même, 1897.

6. Quelques légendes jurassiennes, par le même, 1897.

7. Dictionnaire historique des paroisses de l'Evêché de Bâle, par le même, huit volumes in-16 de 200 à 350 pages.

8. Il y a 25 ans, notes au jour le jour sur le rôle de la Suisse pendant la

guerre 1870-71, par E. Krieg, pasteur, 1897.

Les nos 4 à 8 ci-dessus sont des tirages à part d'articles parus dans le Jura du dimanche.

9. Annuaire pour 1897 Dictionnaire des localités du Jura bernois, 109 pages.

10. Biographies jurassiennes, par X. Kohler, 232 pages, 1898.

11. Histoire de la Ville de Delémont, par M l'abbé A. Daucourt, 1901. Beau volume in-4° de 737 pages. Illustré.

#### c) ACTES DE LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'EMULATION

Quatre volumes ont été publiés par la maison : 1893-97, 1898, 1902 et 1904.

#### d) Almanach du Jura Bernois

La série a été continuée : dix volumes.

#### e) GALERIE JURASSIENNE

Une heureuse innovation, très appréciée des amateurs de notre histoire, a été la publication des portraits de nos grands hommes. Jusqu'à ce jour 42 ont paru. Il est à désirer qu'elle soit continuée.

## C. LE JURA, SOCIÉTÉ ANONYME (1904-1916)

La raison sociale de l'ancienne imprimerie Michel a subi encore un changement : depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1904, elle s'intitule Le Jura S. A. par suite de l'admission dans la société d'un nouvel actionnaire. L'imprimerie s'est encore développée par l'achat d'un matériel à composer la musique et d'une machine à composer, dite linotype. Ainsi, l'imprimerie fondée en 1831 est restée l'établissement typographique le plus important de notre ville.

## Journaux et ouvrages imprimés par cette maison

#### a) JOURNAUX

1. Le Jura qui en est à sa 67e année d'existence.

2. Le Jura du dimanche dont la publication a cessé au mois d'août 1914.

3. Le paysan suisse, rédigé par Hans Moser et Ernest Laur, organe officiel français de l'Union suisse des paysans. Mensuel. Imprimé à Porrentruy depuis le 1er janvier 1911.

#### b) OUVRAGES DIVERS

1. Le petit chanteur, manuel de chant pour les écoles primaires du Jura, par L. Chappuis, 1903, in-8°, 112 pages, 3e et 4e éditions.

2. Notre drapeau, suite du précédent, par le même, 1903, in-8°, 278 pages,

2e 3e et 4e éditions.

3. Rapport sur l'exposition agricole et industrielle de Porrentruy en 1902. Ouvrage de luxe, illustré, rédigé par M. Virg. Chavanne, 1904, in-8°, 101 pages.

4. Manuel d'arithmétique à l'usage des écoles secondaires et progym-

nases du Jura bernois, par J. Juillerat, 1908, cinq cahiers, in-8°.

5. Ecole cantonale de Porrentruy. Cinquantième anniversaire de sa fondation, illustré, par A. Kohler, 1908, in-8°, 180 pages.

6. Ecole cantonale de Porrentruy. Programme, suivi de travaux histori-

ques, 1909, in-8°, 85 pages.

7. Recueil de 150 problèmes d'arithmétique: brevet d'institutrice, par C. Courbat, 1910, in-12, 33 pages.

8. Les écoles socialistes, par A. Béchaux, 1912, in-8°, 158 pages.

9. L'Union des chanteurs jurassiens. Chœurs d'hommes. IV e édition, 1914, in-12, 183 pages.

10. Vieux airs, vieilles chansons, I-r fascicule, publié par la Société d'Emulation, 1916, in-12, 80 pages.

c/ ACTES DE LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'EMULATION Trois volumes : 1905, 1907 et 1915.

d) Almanach du Jura Bernois Douze volumes. L'Almanach en est à sa 77e année.

# VI. Les imprimeries catholiques de Porrentruy (1835-1916)

Ces établissements qui ont joué un grand rôle dans l'histoire du Jura font l'objet d'un court chapitre de J. Trouillat. Nous lisons en effet ce qui suit à la page 94 de son *Rapport*:

« Indépendamment de l'imprimerie de M. Michel, cette ville a eu quelque temps un autre établissement typographique. Celui-ci a fréquemment changé de maître et à des intervalles si rapprochés, qu'on pourrait croire, à l'inspection des différentes brochures sorties de ses presses, que Porrentruy a possédé simultanément plusieurs imprimeries. Pour écarter dans la suite toute erreur à cet égard, nous croyons utile de signaler les diverses dénominations sous lesquelles ont paru les éditions de cet établissement.

Du 2 mai au 31 octobre 1835: Imprimerie de Spahr, fils.

Du 31 octobre 1835 au 9 janvier 1836: Imprimerie de Jos. Jollat et Comp<sup>e</sup>.

Du 9 janvier 1836 au 25 mars 1), même année: Imprimerie de G. Ribeaud.

A cette date les scellés furent apposés sur les presses de cet établissement, à la suite des troubles du Jura catholique et de l'occupation militaire de cette partie du canton, en 1836.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 20 juillet 1837: Imprimerie de Germain Porte.

Du 20 juillet 1837 au 8 mars 1838: Imprimerie de J. Montandon.

Du 8 mars 1838 au 6 avril 1840: Imprimerie de George Fallot. Du 3 novembre 1840 au 31 décembre 1841: Imprimerie de Victor L'hoste.

Du 31 décembre 1841 au 31 décembre 1844: Imprimerie de Sylvain Theubet. »

Il ne rentre pas dans le cadre de ce travail de retracer en détail les événements politiques qui se sont déroulés dans le Juranord en 1836. Cependant, la fondation à Porrentruy d'une imprimerie dite « catholique » nous oblige à en donner un court résumé:

Les causes de ce mouvement sont connues. En 1834, les cantons de Lucerne, Zoug, Berne, Soleure, St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Bâle-Campagne tinrent à Baden une série de conférences dans lesquelles furent rédigés *les quatorze articles de Baden*. Plus tard, le 20 février 1836, Berne adhéra à la conférence et les articles de Baden, condamnés par le pape Grégoire XVI, furent acceptés par le Grand-Conseil (155 voix contre 33).

Bientôt s'élevèrent de nombreuses protestations et une pétition couverte de huit mille signatures fut adressée à Berne. A Porrentruy fut fondée une imprimerie catholique qui publia un journal

<sup>1)</sup> Ici, Trouillat commet une légère erreur, comme on le verra plus loin, car les scellés furent apposés le 12 mars déjà, et le dernier numéro paru est du 5 mars.

politique, l'Ami de la justice, dont le premier numéro parut le 2 mai 1835. Des arbres de liberté furent plantés devant les églises. Ils portaient la plupart cette inscription: « Vivre catholiques ou mourir! »

Le gouvernement bernois s'émut de ces menées et fit occuper militairement le Jura catholique par douze bataillons, sous les ordres du colonel Zimmerli (11 mars). Trois commissaires civils (von Tavel, Blœsch et Neuhaus) furent chargés d'ouvrir une enquête. Le curé de Porrentruy, Bernard Cuttat, et ses deux vicaires, Jacques Spahr et Pierre Bélet, furent accusés de haute-trahison parce qu'ils étaient considérés comme propriétaires ou rédacteurs de l'Ami de la justice qui avait publié des articles violents contre le gouvernement bernois et dont le nº 44 du 27 février avait paru encadré de noir.

Des mesures énergiques furent prises à Porrentruy par le préfet, J. Choffat. Celui-ci écrivait au Conseil exécutif, en date du 12 mars '): « Nous nous sommes transportés à l'imprimerie catholique où nous avons trouvé les ouvriers imprimeurs occupés à composer la feuille de samedi; nous les avons invités à se retirer et avons apposé les scellés à la porte de la dite imprimerie.... Les voisins de l'imprimerie catholique déclarent qu'on a emporté beaucoup de papiers pendant la soirée qui a précédé la saisie, ce qui est prouvé par la visite faite, où il n'a été trouvé aucun manuscrit de composition... Dans le compte d'abonnemens, on trouve que le Pape Grégoire est abonné pour un an ».

MM. Cuttat et Spahr réussirent à se soustraire, par la fuite, au mandat d'arrêt du Conseil-exécutif. Quant à M. Bélet, il fut arrêté plus tard à Berne et subit une détention préventive de sept mois.

Nous donnons, à titre de curiosité, le procès-verbal de la visite faite par deux délégués à l'imprimerie catholique:

« En vertu des ordres de M. le Préfet de Porrentruy, les soussignés, Xavier Marchand, Inspecteur des forêts, et Jules de Lestocq, employé à la Préfecture, déclarent s'être transportés en la maison du Sieur Dominique Feusier, tailleur de pierres à Porrentruy, à l'effet d'y visiter l'imprimerie de M. Spahr, située dans ladite maison, et d'y saisir les papiers importans qui pourront s'y trouver.

« Après avoir reconnu intacts les scellés apposés le onze fé-

<sup>1)</sup> Ces renseignements sont tirés de la Correspondance de MM. les préfets de Porrentruy, Delémont, Saignelégier et Moutier avec le conseil-exécutif... avant, pendant et après l'occupation militaire du Jura catholique en mars 1836, par M. Vautrey, député. Berne, imprimerie Haller, 1836.

vrier (lire mars) courant, par M. le Préfet de Porrentruy, nous avons procédé, avec la plus scrupuleuse exactitude, à la visite de l'imprimerie. Nous avons, en outre, fait tirer, en notre présence, les épreuves de toutes les formes d'impression prêtes à mettre sous presse.

« Ayant, après cela, réuni en un paquet les dites épreuves, ainsi que quelques papiers trouvés dans l'imprimerie, les seuls qui nous aient paru dignes d'attention, nous l'avons cacheté en présence de la femme du propriétaire, et remis à M. le préfet Choffat, pour servir ce que de droit.

« Fait et signé le présent procès-verbal à Porrentruy, le 12 mars 1836. »

(Signatures.)

Ce n'est pas tout: le 17 mars, le préfet donne l'ordre d'arrêter le gérant de l'*Ami de la justice*, G. Ribeaud. Mais celui-ci avait fui, lui aussi.

Cependant, le préfet Choffat fut désavoué par le Conseil-exécutif à propos de l'apposition des scellés. Le 26 mars, il écrivait à cette autorité: « Ensuite des ordres que vous m'avez donnés, j'ai levé hier les scellés de l'imprimerie catholique, à 9 heures du matin. Ayant demandé une caution pour garantir cette propriété en l'absence du propriétaire, M. Buchwalder, supérieur du séminaire s'est présenté, et les scellés ont été levés en sa présence...

« D'un autre côté, l'Ami de la justice étant sous le poids d'une accusation, et le propriétaire-rédacteur et le gérant ayant disparu, le Gouvernement reste à découvert pour les frais de la procédure. Il me semble donc... qu'il faudrait maintenir les scellés sur ce mobilier, ainsi que je vous l'avais déjà proposé dans mes précédents rapports, pour la garantie du fisc...»

Le Conseil exécutif ordonna, en date du 30 mars, de faire l'inventaire de l'imprimerie « dans le cas où elle appartiendrait à MM. Cuttat, Spahr ou Bélet ». Il résulte de cet inventaire que l'imprimerie était estimée à la somme de 2772.50 francs de France.

L'avocat Vermeille de Moutier fut chargé par le Conseil-exécutif, le 2 avril suivant, de procéder à l'instruction préliminaire de la procédure dirigée contre MM. Cuttat, Spahr et Bélet. L'ordre lui fut donné de séquestrer leurs biens, et Spahr étant considéré comme propriétaire de l'imprimerie, celle-ci fut comprise dans la séquestration. Cette mesure n'avait d'autre but que de garantir à l'Etat le paiement des frais. Il est donc probable que les scellés furent apposés de nouveau, quoique nous ne trouvions aucun do-

cument qui nous le dise formellement. Mais le 2 avril, le préfet Choffat écrivait au Conseil-exécutif: « Voici une nouvelle production de l'Ami de la justice; comme l'article 11 de la loi sur la presse porte que tout écrit doit être signé, que le gérant de ce journal a trouvé à propos de se sauver en France, j'ai cru devoir demander à la caution qui a accepté l'imprimerie, en l'absence du propriétaire Spahr, qu'il eût à me désigner les personnes composant la direction de ce journal ».

Aux Archives ') se trouve la réponse du Conseil-exécutif à cette lettre : « Aux termes de l'art. 11 de la loi sur la presse, tout écrit ou imprimé qui se publie dans le canton doit porter le nom du libraire ou celui de l'imprimeur ou de l'éditeur.

« Vous voudrez donc veiller à ce que l'Ami de la justice dont la réapparition ne peut être empêchée, d'après nos lois, satisfasse aux dispositions de cet article.

« Quant à la feuille ci-jointe, du 2 avril, elle aurait déjà dû remplir cette condition et être signée par l'éditeur ou l'imprimeur du journal susmentionné. »

Pourtant l'Ami de la justice ne reparut pas. En tout cas, nous n'en avons pas trouvé d'autres numéros dans la collection que possède l'école cantonale 2). Un avis de la direction, daté du 2 avril, annonce que le journal cesse de paraître « momentanément en raison des événements qui viennent de se passer dans le Jura ». Comme nous le verrons plus loin, d'autres journaux ayant les mêmes tendances politiques et religieuses succédèrent à l'Ami de la justice.

Quelies furent les sanctions prises contre MM. Cuttat, Spahr et Bélet? Le 8 avril 1837, écrit le doyen Vautrey 3) l'évêque, Mgr Salzmann, recevait de Berne une communication du gouvernement qui l'informait que MM. Cuttat, Spahr et Bélet avaient perdu sa confiance et que jamais il ne consentirait à ce qu'ils exerçassent désormais des fonctions pastorales sur le territoire de la République... Cependant, le tribunal de Porrentruy, rendant son jugement dans l'affaire de MM. Cuttat, Spahr et Bélet, après une éloquente plaidoirie de ce. dernier, qui seul parut à la barre, acquitta complètement les trois prévenus (4 juillet 1837). La cour d'appel confirma ce jugement en avril 1838, exceptant cependant M. Spahr,

2) Le dernier paru est du 5 mars 1836.

<sup>1)</sup> Manual des diplomat. Departements, nº 9, page 207, le 4 avril.

<sup>3)</sup> Histoire des Evêques de Bâle, tome II, p. 543.

qu'elle condamna comme gérant de l'Ami à cinq années d'emprisonnement et à la moitié des frais du procès ».

MM. Cuttat et Spahr moururent à l'étranger : le premier à Col-

mar, le second à Wattwiller (Alsace).

Quant à l'imprimerie elle-même, voici ce que nous en savons, d'après les documents qui se trouvent aux Archives :

La propriété en était contestée lors de la séquestration. Cela résulte des actes produits lorsque les scellés furent levés. Il y avait, en effet, cinq personnes qui pouvaient faire valoir des droits sur cet établissement, savoir :

- 1. M. Ribeaud qui avait signé le journal comme imprimeur et rédacteur responsable et protesté contre la séquestration.
  - 2. M. Heckmann.
  - 3. M. Marquis, vicaire à Saignelégier.

4. M. Jacques Spahr, le vicaire qui avait pris la fuite.

5. M. Pierre Spahr, frère du vicaire, qui demandait la levée des scellés en août 1839 et qui l'obtint, en effet, mais avec la réserve que les droits de tous les co-propriétaires soient sauvegardés.

Comme on l'a vu plus haut, l'établissement fut rouvert le 1er janvier 1837. On y publia divers journaux et brochures catholiques dont il est question plus bas. D'après Trouillat, il aurait cessé toute publication au 31 décembre 1844.

Journaux et ouvrages publiés par les imprimeurs précédents.

## a) Journaux

- 1. L'Ami de la Justice, journal politique paraissant une fois par semaine du 2 mai 1835 au 5 mars 1836, in-folio.
- 2. L'Observateur du Jura, deux fois par semaine, du 1er janvier 1837 au 31 décembre 1839, in-folio.

3. L'Helvétie de 1840, deux fois par semaine, du 1er janvier 1840 au 21 septembre 1841, grand in-folio.

4. L'Union, deux fois par semaine, du 1er octobre 1841 au 31 décembre 1844, grand in-folio.

b) OUVRAGES DIVERS 1)

1. Dix jours de préparation à la venue du Saint-Esprit, 1833, in-12. — 2. Satan et la Révolution, par C.-L. de Haller, 1834, in-8°. — 3. Prière pour se disposer à bien mourir, 1834, in-12. — 4. Commencements d'un schisme en Suisse, in-8°. — 5. Eléments de géographie, par M. Mislin 1834, in-12. — 6. Réflexions sur la lecture des journaux, in-8°. — 7. Sur le traitement du clergé,

<sup>1)</sup> Nous nous bornons à reproduire la liste publiée par J. Trouillat dans son Rapport, p. 95 et 96, la plupart de ces ouvrages n'ayant pas été conservés à la Bibliothèque de l'école cantonale, ce qui est très regrettable.

in-8°. — 8. La jactance d'un Monsieur de la ville réduite au silence par le bon sens d'un paysan, in-8°. — 9. Du pouvoir dans la société, in-8° — 10. Des préventions contre le clergé, in-8°. — 11. Des efforts du clergé dans le Jura pour l'éducation du peuple, in-8°. — 12. Réflexions sur l'éducation du peuple, in-8°. — 13. Catéchisme d'un vieux régent de village, in-8°. — 14. Des devoirs de l'instituteur, par Henrion, in-8°. — 25. De la religion considérée comme base de l'éducation, in-8°. — 16. Dialogue entre Pierre et Jean sur les nouvelles ecclésiastiques, in-8°. — 17. Du projet de loi sur les écoles primaires, in-8°. — 18. Lettre de la pieuse mère du P. Fr. de Sales à ses enfants, in-8°. — 19. Lettre encyclique de Grégoire XVI au clergé de la Suisse, 1835, in-8°. — 20. Méditation sur la vie d'Anne de Xaintonge, in-8°. — 21. Le chemin de la Croix, in-12. — 22. Neuvaine en l'honneur de Ste-Philomène, in-12. — 23. Sur un article de l'Helvétie, concernant le pétard placé à la maison curiale de Porrentruy le 5 avril 1835, in-4°. — De l'école normale du Jura, 1835, in-4°. — 25. Etrange tentative pour arrêter la publication des feuilles sur l'écote normale du Jura, in-8°. — 26. La même sous le titre: Tentative inutile, etc., in-8°. — Propositions de la conférence de Baden, relatives aux affaires ecclésiastiques, in-8°. — 28. Réponses à quelques questions concernant la conférence de Baden, par le chanoine Fr. Geiger, in-8°. — 29. Avertissement aux catholiques de la Suisse, par le même, in-80. — 30. Lettre au département de l'éducation sur les articles de la conférence de Baden, par M. Mislin, in-8°. --31. Catéchisme à l'usage du diocése de Bâle, 1836, in-8°. — 32. Mémoire pour la commune bourgeoise de Porrentruy, adressé au grand-conseil de la République à Berne, 1838, in 2°. — 34. Manuel de la congrégation de St-Louis de Gonzague, in-8°. — 35. Notice sur M. Cuttat, curé-doyen de Porrentruy, par M. l'abbé Braichet 1839, in-8°. — 36. Sermons de M. Cuttat, in-8°. — 37. La grotte de l'empereur Maximilien Ier, par M. Mislin, 1840, in-4°. — 38. Appel au Jura pour la formation d'une association jurassienne, 1841, in-8°. — 39. Une 2e édition, moins correcte que la première, de l'ouvrage : Instructions et prières, par M. Migy, curé de Porrentruy, in-12.

En outre, plusieurs opuscules religieux et quelques feuilles de circonstance.

## II. J. TROUILLAT & Cie (1860-1863)

Cependant l'imprimerie catholique fut de nouveau ouverte en 1860, par Germain Porte, déjà mentionné. Il imprima le *Réveil du Jura* dont le rédacteur principal était Joseph Trouillat. Le premier numéro de ce journal parut le 19 octobre 1860. Il était rédigé dans le même esprit que ses devanciers.

Mais l'illustre auteur des *Monuments historiques*, du *Rapport sur la bibliothèque* et d'autres ouvrages encore, devint à son tour imprimeur, car il reprit à son compte l'imprimerie. Le 18 octobre 1861, il annonce dans un avis placé en tête du *Réveil du Jura* que ce journal devient sa propriété et, à partir de ce jour, la raison sociale de l'établissement typographique fut: *Imprimerie de J. Trouillat & C*<sup>ie</sup>.

Trouillat était un historien érudit. Il fut professeur au Collège

de Porrentruy, maire de sa ville natale et archiviste. C'était, en outre, un homme politique qui joua un grand rôle dans l'opposition conservatrice. C'était enfin un bon citoyen qui aimait son Jura par-dessus tout. Il mourut à peine âgé de 48 ans, le 27 décembre 1863, laissant inachevé son ouvrage capital, les *Monuments historiques*, dont le tome V fut terminé par Mgr Vautrey, curé-doyen de Delémont. Après la mort de Trouillat, l'imprimerie fut exploitée par le tuteur de ses deux fils. La raison sociale fut alors: Imprimerie J. Trouillat, mais seulement pendant quelques mois. Son successeur comme imprimeur fut Joseph Gürtler.

Journaux et ouvrages publiés par l'imprimerie J. Trouillat & Cie

#### a) JOURNAUX

- 1. Le Réveil du Jura, une fois, par semaine du 19 octobre 1860 au 6 décembre 1861.
- 2. La Gazette jurassienne, une fois par semaine, du 22 décembre 1861 au 27 décembre 1863. Le format en fut agrandi le 7 janvier 1863.

#### b) OUVRAGES

- 1. Renseignements historiques sur le Varieux et sur les travaux exécutés pour en utiliser la source à différentes époques, par J. Trouillat, 1862, in-8°, 64 pages ¹).
  - 2. Petit catéchisme à l'usage du diocèse de Bàle, 1862, in-16, 40 pages.
- 3. Rapport sur les forêts de la ville de Porrentruy, par X. Amuat, 1862, in-8°, 16 pages.
- 4. Les Suédois dans l'Eveché de Bàle, traduit de l'ouvrage du P. Sudan, par J. Trouillat, 1862, in-8°, 178 pages.

## III. JOSEPH GÜRTLER (1863-1883)

J. Gürtler était originaire de Boncourt. Il fut d'abord instituteur aux Breuleux (Franches-Montagnes). Vers 1860, il fut nommé à Porrentruy. Mais quelque temps après son arrivée en Ajoie, il eut des difficultés avec les autorités scolaires au sujet de ses idées religieuses. La mort de J. Trouillat étant survenue sur ces entrefaites, des amis sollicitèrent J. Gürtler de reprendre la direction de l'imprimerie laissée par l'historien jurassien. Bien qu'il ne fût pas imprimeur de son métier, Gürtler accepta la lourde tâche qui lui était offerte. Il avait déjà quelques notions de l'art typographique, car il avait fait imprimer, peu de temps auparavant, une méthode de sténographie Duployé et un abécédaire.

<sup>1)</sup> Cette brochure est inachevée. C'est un tirage à part d'articles parus dans la Gazette jurassienne en 1862.

Il imprima, à partir du 10 avril 1864, la Gazette jurassienne, journal catholique conservateur, puis le Pays qui y succéda, jusqu'à sa retraite. Il publia aussi la Semaine catholique et un petit journal de plain-chant, Cæcilia. Gürtler fut imprimeur pendant la période si troublée du Kulturkampf. Aussi, comme on le verra plus loin, fut-il très occupé et il fit paraître de nombreuses brochures de polémique religieuse et politique.

Usé par le travail, J. Gürtler se retira des affaires en 1883. Il

est mort à Boncourt en 1901.

## Journaux et ouvrages imprimés par Joseph Gürtler

#### a) JOURNAUX

- 1. La Gazette jurassienne, bi-hebdomadaire, qu'il imprima du 10 avril 1864 au 31 juillet 1873.
  - 2. Le Pays, bi-hebdomadaire, du 3 août 1873 au 4 mars 1883.
- 3. La Semaine catholique, hebdomadaire, du 1er février 1872 au 31 décembre 1877.
- 4. Cœcilia, mensuel, petit journal destiné à la publication d'articles sur le plain-chant et de chant religieux; parut pendant quelques années.

#### b) OUVRAGES DIVERS

1. Recueil des conventions, lois et ordonnances fédérales et cantonales concernant le mariage à contracter en Suisse entre ressortissants des différents cantons et les étrangers, par Jean Burger, curé de Brislach, 1866, VIII + 248 pages. - 2. L'Hôpital bourgeois de Porrentruy, son origine, sa destination, 1866, 23 pages. — 3. De l'unification de la législation dans le canton de Berne au point de vue jurassien, par L. Schwartzlin, avocat, 1866, 34 pages. — 4. Le bienheureux Canisius et ses récents biographes, par X. K., 1866, 18 pages. — 5. Monuments de l'Histoire de l'ancien Evêché de Bâle, tome V, 1867, in-40, VIII + 948 pages avec une carte et un fac-similé. — 6. La question des sœurs enseignantes dans le canton de Berne, février 1868. — 7. Deuxième brochure avec le même titre, avril 1868, 71 pages. — 8. Histoire de mon temps, vol. I (1793-1813) 1868, 104 pages, vol. II (1815) 1869, 80 pages, vol. III (1830-1850) 1868, 86 pages. — 9. Histoire de l'ancienne abbaye de Bellelay de l'ordre des Prémontrés, par P. S. Saucy, 1869, X + 336 pages. — 10. Réponse de Mgr l'évêque de Bâle à la note que la Conférence dite diocésaine lui a adressée le 27 octobre 1870, 1871, 16 pages. — 11. Le couvent des Ursulines de Porrentruy, par L. Vautrey, 1871, 52 pages. — 12. Mémoires de l'abbé H. J. Crelier, ancien curé de Rebeuvelier, 1872, 88 pages. — 13 Recours de l'abbé J. Crelier, ancien curé de Rebeuvelier au Grand Conseil du canton de Berne contre la sentence de révocation dont il a été frappé par la Cour d'appel, 1872, 29 pages. — 14. Le monastère des révérendes mères Annonciades de Porrentruy, par L. Vautrey, 1872, 58 pages. — 15. Mémoire de défense adressé à la Cour d'appel de cassation du canton de Berne par les 69 curés du Jura dans l'instance en révocation poursuivie à leur encontre par le Haut-Gouvernement de Berne, 1873 164 pages. - 16. Les Annonciades de Porrentruy, par X. Kohler, 1872, 56 pages, petit in-16. — 17. Assemblée

populaire des catholiques du district de Porrentruy à Lorette le 22 juin 1873, 48 pages. — 18. Souvenir du pélerinage national des Jurassiens à N.D. de la Pierre (Mariastein) le 22 sept. 1873. Discours de M. X. Hornstein, 1873, 42 pages. — 19. Discussion de la loi sur l'organisation des cultes au Grand Conseil de Berne, séance du 27 oct. 1873. Discours de M. Folletête, 16 pages. — 20. Notices historiques sur les Villes et les Villages du Jura bernois, par L. Vautrey, tome III. 1873, in-8°, 396 pages. — 21. Recours au Haut Conseil fédéral suisse contre la loi bernoise du 3 oct. 1875, 24 pages. — 22. Petit manuel du Jubilé, 1875, 32 pages. - 23. Le mariage catholique, par un prêtre catholique romain du diocèse de Bàle, 1876, 37 pages. — 24. Catéchisme du Diocèse de Bâle, par Mgr Lachat, 1876, 256 pages. — 25. L'église catholique, ses caractères et ses prérogatives, par Mgr Chèvre, 1876, XX + 164 pages, in-16. — 26. Les papes et les anti-papes, 1877, in-16, 214 pages. — 27. Notices historiques sur les Villes et les Villages du Jura bernois, tome IV, 1878, in-8°, 298 pages. — 28. Tableau d'honneur des victimes de la persécution religieuse dans le Jura (1873-1878), 1879, 86 pages, in-8°. — 29. Recours du conseil paroissial de Porrentruy contre l'arrêté rendu par le Conseil-exécutif en date du 25 mai, 1880, 23 pages. — 30. Réplique pour le conseil paroissial de Porrentruy contre l'arrêté rendu par le Conseil-exécutif du canton de Berne, 1880, 27 pages. — 31. Sans épines, épitres et satires, par A. Seuret, 1881, in-8°, 144 pages. — 32. Cours de langue française, par Faivre et Seuret, sept volumes. — 33. Premières lectures françaises, par J. Wilm, etc. etc.

#### c) Annuaire jurassien

Petites brochures in-16 d'une centaine de pages, données chaque année comme prime aux abonnés de la *Gazette jurassienne* et du *Pays*. Parurent de 1872 à 1880. Ils renferment de nombreux articles historiques, statistiques et autres. Collection très intéressante.

Recueil de messes et motets à 3 ou 4 voix, in-8°, 1892, 96 pages (1re et seconde parties).

# IV. IMPRIMERIE X. TURBERG & Cie (1883-1887)

Une société se fonda qui prit la succession de J. Gürtler: elle avait pour raison sociale X. Turberg & Cie et continua à imprimer Le Pays. Le premier numéro sorti de ses presses est du 9 mars 1883. Mais quelques années plus tard, le 6 février 1887, Xavier Turberg quitta l'imprimerie et l'association s'intitula dès lors Société typographique.

Il n'existe, à notre connaissance, qu'une petite brochure imprimée par X. Turberg & Cie:

St-Imier, Jurassien, prêtre et solitaire, premier apôtre de la vallée de la Suze, par L. V. 1884, in-16, 15 pages.

## V. SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE (1887-1916)

C'est cette société qui édite actuellement Le Pays, dont le fondateur, M. Ernest Daucourt, conseiller national, est resté le ré-

dacteur en chef. Le 1<sup>er</sup> août 1891, M. X. Jobin, ayant quitté la localité, fut remplacé comme rédacteur du journal catholique par M. Alfred Ribeaud, avocat.

Le Pays s'est encore développé : de bi-hebdomadaire, il est devenu tri-hebdomadaire et actuellement, il paraît cinq fois par semaine. La Société typographique a fait l'acquisition, il y a quelques années, d'une linotype (machine à composer).

## Journaux et ouvrages imprimés par la Société typographique

#### a) JOURNAUX

1. Le Pays, depuis le 1er août 1891. Bi-hebdomadaire; trois fois par semaine, depuis le 1er janvier 1895 et cinq fois depuis juillet 1908.

2. Le Pays du dimanche, supplément hebdomadaire du Pays, depuis le 26

décembre 1897 au 7 décembre 1902. Remplacé par

- 3. Le Pays illustré, du 14 décembre 1902 au 31 décembre 1905. Redevint le Pays du dimanche le 7 janvier 1906. A cessé toute publication au 31 décembre 1908.
- 4. L'Ouvrier, organe de l'Union ouvrière catholique de Porrentruy. Hebdomadaire. Imprimé par la Société typographique du mois de février 1902 à fin janvier 1909.
- 5. Le Franc-tireur et l'Ajoulot, journaux de polémique qui parurent par intermittences.

#### b) OUVRAGES

- 1. Histoire abrégée du Jura bernois, par Mgr. Chèvre, 1889, in-8°, III + 189 pages.
- 2. La Chapelle de Lorette, réédition d'une brochure de Mgr. Vautrey parue chez V. Michel, 1894.
- 3. Souvenirs militaires de François Guélat (1809-1811), publiés par C. Folletéte, 1899, in-8°, 137 pages.
- 4. Notes et remarques de J. J. Nicol, maître cordonnier, publiés par le même, 1900, 106 pages.
- 5. Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes, par M. l'abbé Daucourt, 1903, grand in-80, 335 pages.
- 6. La Chartreuse du Val Ste-Marguerite à Bàle, par l'abbé Ch. Nicklès, 1903, grand in-8°, IV + 360 pages, ouvrage orné de 20 photogravures.
- 7. Le culte catholique dans le Val de St-Imier, par G. Moritz, 1910, in-8°, 32 pages.
  - 8. Silhouettes et Croquis, par l'abbé A. Seuret, 1912, in-80, 164 pages.
  - 9. Souvenirs d'antan, par le même, 1912, in-8°, 215 pages.

#### c) Annuaire jurassien

Brochures de 100 à 150 pages, distribuées irrégulièrement aux abonnés du Pays (en particulier 1893, 1897, etc.).

#### d) Almanach catholique du jura

Paraît depuis 1883. Contient des nouvelles, des articles historiques et religieux, etc.

## VII. Autres imprimeries

## I. IMPRIMERIE J. BOÉCHAT (1878-1882)

En 1878, quelques citoyens fondèrent à Porrentruy un nouveau journal libéral, la Gazette du Village, destiné surtout à combattre l'organe du parti conservateur. Il fallut pour cela établir une imprimerie. Celle-ci fut dirigée par Joseph Boéchat, fils de l'imprimeur delémontain. Le premier numéro de la Gazette parut le 13 septembre 1878. Les principaux rédacteurs en étaient Jules Comment, Robert Caze, etc. Après quelques années d'existence<sup>1</sup>), ce journal disparut et fut remplacé par Le Patriote qui fut publié pendant quelques mois seulement, en 1881. L'imprimeur ayant fait de mauvaises affaires, tout le matériel fut repris par les bailleurs de fonds en février 1882 et cédé l'année suivante à la société qui devait fonder l'Union du Jura.

## II. IMPRIMERIE DE L'Union du Jura (1884-1887)

Le 3 juin 1884, le peuple bernois, par 27,094 voix contre 12,115, adopta le principe de la revision de la constitution cantonale. Cette votation fut précédée d'une campagne très vive pour les élections de la Constituante. Dans le Jura nord, elles provoquèrent une scission dans le parti conservateur catholique. Mer Hornstein, curé-doyen de Porrentruy et quelques-uns de ses amis fondèrent alors un nouveau journal, l'*Union du Jura*, qui eut ses propres presses. Le premier numéro parut le 6 janvier 1884.

Tant que durèrent les polémiques, ce journal eut une certaine vogue. Mais les luttes politiques étant devenues moins ardentes, l'organe dissident perdit peu à peu de son importance et il cessa de paraître au 31 décembre 1887. Les principaux rédacteurs de l'*Union du Jura* furent Mgr Hornstein, Dr Ernest Ceppi, Petignat, avocat, C. Folletête, avocat et député, Léon Prêtre et Z. Porchy, de Vendlincourt, habitant actuellement Paris.

L'imprimerie, avec tout le matériel, fut vendue à Payerne en 1888.

# Journaux et ouvrages publiés par cette imprimerie a) Journal

L'Union du Jura, in-folio, bi-hebdomadaire du 6 janvier 1884 au 31 décembre 1887.

<sup>1)</sup> Malgré toutes nos recherches, il ne nous a pas été possible de retrouver la date à laquelle la *Gazette du Village* cessa de paraître ni celles du début et de la fin du *Patriote*.

#### b) AUTRES OUVRAGES

1. Un discours prononcé à la distribution des prix de l'école St-Benoit à Delle, par Mgr. Bourquard, 1885, 19 pages.

2. Pourquoi nous ne voulons pas nous faire protestants, par l'abbé H.-J.

Crelier, 1886, in-8°, 108 pages.

3. Les origines du Jura bernois. — Recueil des pièces et documents relatifs à la réunion de l'ancien Eveché de Bâle au canton de Berne, par C. Folletête, 1888, in-8°, 412 pages, deux tableaux et 8 pages table des matières, etc.

## III. IMPRIMERIE CHARLES GNOS (1879-1886)

En 1828, avons nous vu plus haut ') une veuve Gnos possédait une petite librairie à Porrentruy. Vers le milieu du siècle dernier, son fils Victor s'établit comme relieur dans la maison où est actuellement le café du *Guillaume Tell* et sa femme reprit le petit commerce de livres de M<sup>me</sup> Gnos.

Leur fils Charles succéda à ses parents. Il était aussi relieur. En 1879, il ajouta à sa double entreprise, une petite imprimerie commerciale qui n'édita ni livres ni journaux. Elle était installée dans la rue du Marché. Xavier Turberg en reprit l'exploitation en 1887, lorsqu'il quitta l'imprimerie du *Pays*.

## IV. IMPRIMERIE X. TURBERG (1887-1905)

Xavier Turberg était relieur de son premier métier. Il transféra l'établissement dans le vaste immeuble qu'il venait d'acquérir au bas de la rue du Marché. Il développa l'imprimerie en y ajoutant une fabrique de registres qui est encore actuellement la seule du Jura bernois. Il s'occupa surtout des travaux de ville.

Cependant, il imprima le *Peuple* du 30 mars 1898 au 29 mars 1899, puis il fit paraître pendant une année environ un *Journal* d'annonces.

En 1905, il remit l'établissement à M. Paul Suter qui fit de mauvaises affaires et quitta Porrentruy en 1908. Pendant quelques mois, X. Turberg dut reprendre l'imprimerie, qu'il céda définitivement à M. Alfred Frossard en 1909. X. Turberg est mort en novembre 1916.

## Ouvrage imprimé par X. Turberg

Outre Le Peuple et le Journal d'annonces, X. Turberg n'imprima qu'un ouvrage : Le Guide du Voyageur et du Touriste dans le district de Porrentruy, par Aug. Jaquet. 1905, in-16, 200 pages.

<sup>1)</sup> Voir ci-dessus, p. 168.

## V. IMPRIMERIE ALFRED FROSSARD (1909-1916)

Le 3 février 1909, M. Frossard reprit donc la succession de X. Turberg. Dès le début, il imprima l'*Ouvrier*, devenu en 1905, l'organe officiel français de l'Association populaire catholique suisse.

Après la disparition de ce journal, en 1913, l'entreprise prit la raison sociale Alfr. Frossard & Cie pendant une année et demie. Puis M. Frossard reprit pour son compte l'imprimerie devenue plus spécialement une fabrique de registres.

# Journaux et ouvrages publiés par M. Frossard

L'Ouvrier, hebdomadaire, in-folio, du 3 février 1909 au 31 décembre 1913. Rédacteur : M. l'abbé Braichet, curé à Fontenais.

#### **OUVRAGES**

1. Discours et oraisons funèbres, par M. l'abbé A. Seuret, 1910, in-16, 111 pages.

2. La meilleure part, par le même, 1911, in-16, 123 pages.

3. Petit catéchisme du diocèse de Bale, 123 pages, par Mgr Stammler, 1915, in-16, 75 pages.

4. Catéchisme du diocèse de Bâle, par le même, tous deux traduits de l'allemand, 1916, in-12, 200 pages.

## VIII. L'Imprimerie à Porrentruy en 1916

Porrentruy possède actuellement six imprimeries, savoir:

- 1. L'imprimerie du JURA, société anonyme, dont les directeurs sont MM. Virgile Chavanne et Adrien Kohler. Comme il en a été question plus haut, nous n'y reviendrons pas.
  - 2. La Société typographique déjà mentionnée également.
- 3. L'imprimerie Turberg, dont le propriétaire est M. Alfred Frossard et dont nous nous sommes aussi occupé.
- 4. L'imprimerie Basile Marquis. Cet établissement fut fondé en 1894 par le propriétaire actuel, M. B. Marquis. Outre les travaux de ville qui sont sa spécialité, il a édité les journaux suivants:
- 1º Le Courrier jurassien, de 1895 à 1901. A cette dernière date, ce journal devint l'organe du parti socialiste bruntrutain et il fusionna avec la Sentinelle, imprimée par M. Marquis pendant l'année 1902.
  - 2º Le Juvénal, journal de combat dont l'éditeur était M. Jean-

jaquet du Locle. Ce journal ne parut que pendant environ six mois, en 1902.

- 3º Le Journal d'annonces, fondé en 1903 et qui devint en 1911 l'Abeille, journal d'information indépendant et d'annonces. Il a momentanément cessé sa publication au 31 décembre 1915.
  - 4º Un autre Journal d'annonces, pour Genève en 1898.
- 5º Les journaux humoristiques, paraissant périodiquement de de 1901 à 1903, le Gueulard et la Gaieté.

Enfin, de 1901 à 1903, M. Marquis a imprimé l'Almanach de la Gaieté et celui du Courrier jurassien.

5. L'imprimerie du PEUPLE, appartenant à M. Joseph Billieux.

En 1898, une société particulière avait fondé un journal politique, le *Peuple*, organe du parti libéral démocratique ajoulot. Ce journal fut d'abord imprimé par X. Turberg, de 1898 à 1899, ainsi qu'il a été dit plus haut, puis à Moutier, du 1<sup>er</sup> avril 1899 au 1<sup>er</sup> mai 1900.

Au commencement de l'année 1900, la Société du journal *Le Peuple* créa une imprimerie et y appela M. Joseph Billieux comme directeur. Celui-ci avait fait son apprentissage chez Victor Michel. Il installa la nouvelle imprimerie dans la rue de la Préfecture et, le 5 mai 1900, il publiait son premier numéro. Plus tard, l'entreprise fut transférée dans la rue du Gravier. Ajoutons que le 1<sup>er</sup> avril 1908, M. Billieux avait repris l'affaire en son nom.

Outre l'impression du journal, Joseph Billieux livrait aussi des travaux administratifs, tels que brochures, statuts de sociétés, travaux de ville, etc.

Cependant, le 31 décembre 1916, il renonça à la publication du *Peuple* qui est imprimé depuis par l'imprimerie Boéchat à Delémont.

Ajoutons, enfin, que depuis le 1<sup>er</sup> mai 1917, M. Billieux est directeur de l'Orphelinat du Château de Porrentruy.

Journal et ouvrages imprimés par l'imprimerie du « Peuple »

#### a) JOURNAL

Le Peuple, in-folio, paraissant deux fois par semaine, du 5 mai 1900 au 31 décembre 1916.

## b) AUTRES OUVRAGES

1. Thèse de chimie, présentée à la Faculté de philosophie de l'Université de Bâle pour l'obtention du grade de Docteur, par M. Georges Farine. 1902, in-8°, 58 pages (en allemand).

- 2. La nouvelle carte murale du canton de Berne, par G. Stücki, traduit par E. Renck, 1905, in-8°, 110 pages.
- 3 et 4. Manuel de géométrie et recueil de problèmes, à l'usage des écoles secondaires du Jura bernois, orné de figures, par L. Lièvre :

Ire partie, 1911, in-8°, 135 pages.

Ile partie, 1911, in-8°, 206 pages.

- 5. Thèse de chimie, présentée à la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne pour l'obtention du grade de Docteur, par A. Perronne, 1915, in-8°, 70 pages.
  - 6. Gloires et infamies, puésies, par A. Groslimond, 1915, in-80, 32 pages.
- 6. Imprimerie Maurice Chalverat. Depuis quelques mois, il existe à Porrentruy une petite imprimerie commerciale qui n'imprime ni journaux ni brochures et dont le propriétaire est M. Maurice Chalverat.

## IX. Appendice

Ī.

Il nous paraît intéressant de reproduire ici — surtout à l'usage des hommes du métier qui liront notre modeste travail — l'inventaire dressé le 14 juin 1667. Il donnera une idée du matériel d'imprimerie employé à cette époque et il permettra de se rendre compte des progrès réalisés depuis. Pourtant, il faut le reconnaître, si l'on a fait de grands perfectionnements dans les machines ou presses à imprimer, les caractères utilisés vers le milieu du 17<sup>me</sup> siècle ne le cédaient en rien à ceux de nos jours.

## Inventaire de l'imprimerie

telle qu'elle a été remise par Hans-Heinrich Straubhaar, de Laufenbourg, à l'imprimeur Jean de Lannoy de Bruxelles, présent et acceptant en présence du maréchal de la cour d'Andlaw, de l'économe de la cour Mümckhen et du soussigné :

Premièrement, une presse à imprimer absolument parfaite avec tous ses accessoires;

Item un train avec tympan et ses fondements;

Puis, dans différentes casses se trouvent les caractères suivants, c'est à savoir:

Casse Nos 1 et 2, un petit canon romain avec la casse	154	livres
Item dans la casse Nº 3, un gros canon gothique,		
avec la casse	71	<b>»</b>
Item, dans la casse Nº 4, un parangon romain	194	»
Item, dans deux casses Nº 5 et 6, un tierce romain		
(gros texte), avec les deux casses	189	»
Item, dans deux casses Nº 7 et 8, un moyen romain,		
avec les casses	146	<b>»</b>
Item, dans la casse Nº 9, y compris deux galées, un		
	138	. »
Item, dans deux casses Nos 10 et 11, un moyen		
gothique	158	<b>»</b>
Item, un même caractère sur deux galées	84	<b>»</b>
Item, dans deux casses Nos 12 et 13, un cicéro romain,		
y compris une galée	141	>
Item, dans deux casses Nos 14 et 15, un cicéro	2 S	
gothique, y compris une galée	190	<b>»</b>
Item, dans deux casses Nos 16 et 17, un kölkrin		
romain, avec les casses		No.
Item, une casse Nº 18 de kölkrin italique	63	<b>»</b>
Item, une casse Nº 19 de Garamont italique	69	>>
Item, une casse Nº 20 de Garamont gothique	71	*
Item, une casse grecs	67	<b>»</b>
Item, dans une casse Nº 21 un tertia (gros texte)		
gothique		<b>»</b>
Item, une casse Nº 22, un parangon italique, y		
compris la galée	118	<b>»</b>
Item, dans deux casses Nos 23 et 24, un gros et un	_	
petit canon (il n'est pas dit si c'est gothique ou romain)		>>
Item, une galée et une caisse moyen romain et italique		»
Item, dans deux tiroirs, deux caisses et une galée,		
	102	
Item, il a été fondu à Bâle, un parangon romain .		
Item, une casse Nº 26 moyen italique	147	» »
Total 5	2651	livres

II.

Depuis la publication de la première partie de ce travail, nous avons retrouvé quelques ouvrages imprimés à Porrentruy. En voici la liste:

1. Synopsis constitutionum et ordinationum synodalium Diœcesis Basiliensis ex statutis ejusdem. Imprimé par J.-H. Straubhaar. 1656,

in-24, 4 ff + 103 pages + 14 (index).

2. L'ouvrage indiqué à la page 271 des Actes de 1915 sous N° 6 se trouve à la bibliothèque de Porrentruy. Titre exact: Fest- und Ehren Predigten, herausgegeben von einem Freunde des Verfassers. 1778, in 8°, 139 pages.

3. Il en est de même du Nº 29, page 272. Il compte 16 pages

in-18 et ne contient que des vers en allemand.

III.

# Claude Hyp à Porrentruy

En parlant de cet imprimeur '), nous avons fait remarquer qu'il était douteux que l'imprimeur de S. A. de Montbéliard ait séjourné à Porrentruy, bien que deux de ses ouvrages l'indiquent. Dans le Bulletin de 1905 de la Société d'Emulation de Monbéliard a paru un mémoire sur l'Imprimerie montbéliardaise où il est question de Claude Hyp. Nous y lisons en particulier ceci:

« ... En 1667, il imprima pour l'archevêque de Besançon Antoine-Pierre de Grammont, un Missel in-folio... Cet ouvrage, qui avait été fait clandestinement, porte comme lieu d'impression Mandeure, qui dépendait en partie de l'archevêché; mais il est bien évident que Hyp n'y transporta pas ses presses, et que cet ouvrage fut imprimé comme tous les autres à Montbéliard; le comte Georges, qui ferma les yeux sur cette irrégularité, est dans son journal très affirmatif sur ce point. Nous ignorons du reste par suite de quelle circonstance Antoine de Grammont fut amené à faire éditer ce Missel par un hérétique...»

L'auteur du mémoire en question, M. Roux, ne parle pas du séjour de Hyp à Porrentruy, ni des ouvrages qu'il a imprimés pour les Princes-Evêques. On peut s'étonner, à bon droit, comme cet auteur que Claude Hyp ait travaillé pour des évêques, lui qui était

<sup>1)</sup> V. Actes 1915, p. 236.

protestant. Mais nous savons pourquoi il est devenu — pour une année seulement — imprimeur de S. A. de Porrentruy.

Dans le catalogue qui suit le travail en question, on trouve la liste des ouvrages imprimés par Claude Hyp. Or, en 1670, année où il a travaillé à Porrentruy, il n'a fait qu'une réimpression. Cela s'explique très facilement: c'est qu'il ne pouvait être occupé à Porrentruy et Montbéliard à la fois.

Nota. — Arrivé au terme de ce travail, nous nous faisons un devoir d'exprimer nos meilleurs remerciements à toutes les personnes qui nous ont aidé dans les nombreuses recherches que nous avons dû faire pour l'amener à chef.

